



RAPPORT ANNUEL

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

ESR

Immeuble les Montalets – 2 rue de Paris – 92196 MEUDON Cedex – Tél : +33 (0)1 47 65 14 00 – Fax : +33 (0)1 41 08 64 20 – Email : contacts@esr.fr
■ S.A. au capital de 3 715 559,90 € – RCS Nanterre 342 504 412 – TVA Intracommunautaire : FR 08 342 504 412 – SIRET 342 504 412 00095 ■



SOMMAIRE

1	RAPPORT DE GESTION.....
1.1	L'activité du groupe en 2010.....
1.2	Le bilan et le compte de résultat du groupe.....
1.3	Les comptes d'ESR SA.....
1.4	Performance de l'action ESR.....
1.5	Les perspectives du groupe.....
1.6	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice.....
1.7	L'affectation du résultat.....
1.8	Capital social et actionariat d'ESR SA.....
1.9	Informations sur la société.....
1.10	Informations concernant les mandataires sociaux.....
1.11	Informations sociales et environnementales.....
2	COMPTES CONSOLIDÉS.....
2.1	Bilan, compte de résultat et annexe.....
2.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....
3	COMPTES SOCIAUX.....
3.1	Bilan, compte de résultat et annexe.....
3.2	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....
3.3	Résultat des cinq derniers exercices.....
3.4	Rapport général des Commissaires aux Comptes.....
3.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.....
3.6	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et le contrôle interne.....
3.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.....
3.8	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes.....
3.9	Document d'information annuel.....
3.10	Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.....



1- RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

1.1 L'ACTIVITE DU GROUPEpage 3
1.2 LE BILAN ET LE RESULTAT DU GROUPEpage 4
1.3 LES COMPTES D'ESR S.A.page 9
1.4 EVOLUTION DE L'ACTION ESRpage 17
1.5 PERSPECTIVES DU GROUPEpage 18
1.6 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	...page 18
1.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTATpage 19
1.8 CAPITAL ET ACTIONNARIAT D'ESRpage 21
1.9 INFORMATIONS SUR LA SOCIETEpage 24
1.10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUXpage 25
1.11 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALESpage 26

1.1 L'ACTIVITE DU GROUPE

Activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité du groupe ESR en 2010 a encore souffert de la crise économique, constatant une forte baisse de son chiffre d'affaires, qui s'est cependant nettement ralentie au fil du temps.

La décroissance du chiffre d'affaires s'est établie comme suit :

CA consolidé en M€	2009	2010	Evolution
1er Trimestre	18,7	15,7	- 16,1 %
2ème Trimestre	17,4	15,8	- 9,2 %
3ème Trimestre	15,8	15,0	- 5,5 %
4ème Trimestre	15,8	15,5	- 1,6 %
Ensemble de l'exercice	67,7	62,0	- 8,5 %

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe ESR au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 62,0 M€ en baisse de 8,5 %. Au quatrième trimestre, les facturations ont atteint 15,5 M€ en repli limité de 1,6 % sur la période correspondante de 2009 et en hausse séquentielle de 3,7 %.

L'environnement de marché du trimestre s'est un peu amélioré malgré la persistance de pressions tarifaires. Dans ce contexte, le groupe ESR est parvenu à presque stabiliser son activité au cours de la période, enregistrant une baisse limitée de son chiffre d'affaires en octobre (4,8 %) et novembre (3,9 %) avant de dégager une croissance de 4,4 % en décembre (par rapport à décembre 2009), comme anticipé dans le communiqué de la mi-novembre. Plusieurs grands référencements ont été reconduits et l'activité est restée soutenue sur le secteur finance et en régions.

L'activité enregistrée en début d'exercice 2011 s'inscrit dans la continuité du mois de décembre, ce qui devrait permettre au groupe ESR de confirmer au premier trimestre cette dynamique commerciale retrouvée (publication du T1 prévue le 13 mai 2011).

1.2 LE BILAN ET LE RESULTAT DU GROUPE

1.2.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Compte de résultat synthétique

En M€	2009	2010
Chiffre d'affaires	67,7	62,0
Masse salariale	-54,7	-51,7
Autres charges opérationnelles	-13,9	-12,5
Résultat opérationnel courant	-0,90	-2,2
Résultat opérationnel	-0,90	-3,0
Résultat financier	-0,38	-0,2
Résultat courant	-1,28	-3,2
Impôt sur les sociétés	-0,65	-0,0
Résultat des activités abandonnées	-0,15	-3,2
Résultat part du Groupe	-2,09	-3,2

▪ **Chiffre d'affaires 2010**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 représente 62,0 M€ contre 67,7 M€ en 2009, soit une baisse de 8,5%.

ESR réalise 53% de son chiffre d'affaires en région parisienne et 47% dans les autres régions.

En région parisienne, ESR est organisé par secteur d'activité. Ces secteurs représentent une part significative du chiffre d'affaires du groupe, notamment au sein des télécoms (26% du chiffre d'affaires), ainsi que du secteur financier (13%) et de l'industrie (11%).

La baisse du chiffre d'affaires en 2010, a été subie essentiellement sur la région Ile de France (pour -6,6 M€ ou -17%), alors que les régions connaissent une reprise d'activité à l'instar des autres acteurs du marché des prestations informatiques (+3,4%).

La pression exercée a été forte pour renégocier à la baisse les contrats dans le secteur des télécoms. En outre, des problèmes au niveau de l'équipe de management de l'Ile-de-France, ont conduit ESR à mettre en place une nouvelle organisation managériale et commerciale au cours du quatrième trimestre 2010. Ce changement a commencé à porter ses fruits en fin d'année 2010 et début d'année 2011.

Dans ce contexte de difficulté, ESR a continué d'adapter tout au long de l'année sa structure de coût, tant en terme d'évolution des effectifs, que de maîtrise des charges.

En particulier, le recours à la sous-traitance externe, dont les marges sont faibles, a encore été réduit d'un tiers par rapport à l'exercice précédent.

▪ Evolution des effectifs

○ Effectifs facturables et intermissions

L'effectif moyen du groupe est passé de 1 016 personnes en 2009 à 959 personnes en 2010.

En moyenne, le nombre de collaborateurs facturables (base ETP) est passé de 907 à 860 personnes (soit une baisse de 5,2%).

Dans le même temps, le nombre de personnes en intermissions a légèrement décru, passant en moyenne de 75 à 71 personnes. Le taux d'intermissions est resté stable à 8,3%.

○ Effectifs de structure

L'effectif de structure s'élève à 116 personnes environ sur l'exercice.

Cet effectif est représenté pour 70% par du personnel agences (direction d'agences, commerciaux, assistantes de facturation,...), et pour 30% par du personnel fonctionnel siège.

○ Effectifs sous-traitants

Le niveau des sous-traitants est passé d'une moyenne de 36 personnes à 17 personnes, les coûts étant diminués d'un tiers dans le même temps.

○ Nombre de jours facturés

Compte tenu des éléments qui précèdent, le nombre de jours facturés en 2010 s'élève en moyenne mensuelle à 15 220 jours, contre 15 774 jours précédemment, soit une baisse de 3,5%.

▪ Evolution de la masse salariale

La masse salariale s'élève à 51,7 M€, contre 54,7 M€ pour l'exercice 2009, soit une baisse de 5,6%.

Cette baisse de 3,0 M€ s'explique principalement par la diminution des effectifs (2,3 M€), la diminution des variables des commerciaux (0,2 M€) dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires.

▪ Evolution des autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 12,5 M€, contre 13,9 M€ pour l'exercice 2009, soit une diminution de 1,4 M€.

La diminution des charges externes a été importante pour la deuxième année consécutive. L'économie générée s'élève à 1,8 M€, et représente 18% du poste de charges externes.

La recours à la sous-traitance a été réduit d'un montant de 1 M€, et les loyers de bureaux pour 0,3 M€.

Au titre de 2010, le recours à la sous-traitance reste le premier poste de dépenses et représente 24% des charges externes. Les frais de déplacement, les honoraires et les loyers de bureaux représentent respectivement 21%, 14% et 11% du total des dépenses externes.

A contrario, des provisions, principalement sur contentieux sociaux, ont été constituées, en accroissement de 0,7 M€.

▪ **Résultat opérationnel courant**

L'ensemble des produits opérationnels soit 62,0 M€ sous déduction des charges pour un montant de 64,4 M€ génère une perte opérationnelle courante de -2,2 M€ en 2010, contre une perte de 0,9 M€ en 2009.

▪ **Résultat opérationnel**

Après prise en compte de charges à caractère exceptionnel (0,6 M€ de charges sur exercices antérieurs au titre du litige sur les heures supplémentaires et 0,2 M€ au titre de pénalités liées aux étalements de dettes fiscales et sociales), le résultat opérationnel s'élève à -3,0 M€.

▪ **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à -0,2 M€ en 2010 contre -0,4 M€ sur l'exercice 2009.

Le résultat financier est en légère amélioration compte tenu de l'orientation à la baisse du montant des capitaux empruntés 11,1 M€ (versus 11,3 M€) et du taux Euribor 3 M.

▪ **Impôt sur les sociétés**

Le montant de l'impôt courant est non significatif (2 K€).

Les impôts différés figurant à l'actif du bilan en date du 31 décembre 2010, s'élèvent à 0,6 M€. Ils sont donc maintenus inchangés, par prudence, par rapport à fin 2009, quand bien même le budget 2011, offre la perspective de les apurer sur l'exercice (la société retient usuellement un horizon de 2 ans de budget).

La partie non activée des impôts différés actifs s'élève à 4,0 M€ à la fin de l'exercice.

▪ **Résultat net**

Le résultat net part du groupe est négatif de 3,2 M€ contre une perte de 2,1 M€ en 2009.

1.2.2 Commentaires sur le bilan consolidé

Compte de bilan synthétique

En M€	2010	2009		2010	2009
Ecart d'acquisition	11,0	11,0	Fonds propres	-2,5	0,6
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	Intérêts minoritaires	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,4	0,5	Dettes financières MT	0,9	0,0
Immobilisations financières	0,4	0,6	Provisions pour retraites	1,2	1,1
Impôts différés actifs	0,6	0,6	Impôts différés passifs	0,0	0,0
Actifs non courants	12,4	12,8	Total	-0,4	1,7
Clients	14,9	15,5	Dettes financières CT	9,2	10,4
Autres créances	2,5	4,5	Provisions	2,0	1,3
Actifs financiers à court terme	0,0	0,0	Fournisseurs	2,1	2,8
Disponibilités	1,6	0,3	Autres dettes	18,5	16,9
Actifs courants	19,0	20,3	Passifs courants	31,8	31,4
Total	31,4	33,1	Total	31,4	33,1

▪ Actifs non courants

Les actifs non courants ressortent à 12,4 M€ fin 2010 contre 12,8 M€ fin 2009, dont 11 M€ au titre des goodwill.

Les tests d'impairment ont été effectués et n'ont pas conduit à des dépréciations des valeurs inscrites au bilan (cf. Comptes consolidés, chapitre 6.7 tests de perte de valeur).

Les impôts différés actif, d'un montant de 0,6 M€, ont été maintenus, par prudence en leur état. ESR estime que ces impôts seront récupérables pour un montant très supérieur, sur les bénéfices des deux prochaines années (règle usuellement retenue par ESR pour la constatation des impôts différés actifs).

Le montant des impôts différés non encore activés s'élève à 4 M€ à la clôture de l'exercice.

▪ Dettes financières et désendettement

L'endettement financier représente 9,3 M€ au 31 décembre 2010, contre 10,4 fin 2009. Il s'agit essentiellement du financement reçu du factor en contrepartie de la cession des créances clients.

Compte tenu de la trésorerie figurant à l'actif du bilan, la dette nette du groupe s'élève à 7,6 M€ à la fin de l'exercice, contre 10,1 M€ fin 2009, soit une baisse de 2,5 M€.

Cette amélioration correspond en fait à l'augmentation des dettes fiscales et sociales, faisant l'objet d'un étalement sur 24 mois depuis le 20 juillet 2010 (dette CCSF d'un montant initial de 3,5 M€ et résiduel de 2,6 M€ à la date du 31 décembre 2010).

Le poste Autres Dettes s'élève à 18,5 M€ (versus 17,0 M€), en augmentation de 1,5 M€.

Parallèlement le poste clients a été ramené de 15,5 M€ à 14,9 M€. Le délai de règlement est relativement stable à 72 jours (versus 69 jours en 2009 et 105 jours en 2008).

La trésorerie est demeurée globalement tendue au cours de l'exercice. Pour faire face à des pics intra mensuels de trésorerie, une dette complémentaire de 0,76 M€ a été contractée courant novembre auprès des organismes de retraites et de prévoyance, un montant de 0,17 M€ a été remboursé au cours du second semestre 2010, conformément à l'échéancier agréé. A la date de clôture des comptes, sept échéances d'un montant de 0,85 K€, restaient à rembourser entre janvier et juillet 2011.

1.3 LES COMPTES D'ESR S.A.

1.3.1 Evénements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement particulier en dehors de l'obtention de l'étalement de dettes fiscales et sociales (cf. 1.3.3 Continuité d'exploitation).

1.3.2 Comparabilité des comptes

Faisant suite à la transmission universelle du patrimoine de sa filiale ESR Télécoms à effet au 31 décembre 2009, ESR bénéficie en 2010 des flux d'activité (chiffre d'affaires, charges de personnel,...) relatifs à l'activité ESR Télécoms.

1.3.3 Continuité d'exploitation

La société ESR SA est la société mère du groupe ESR (« le Groupe »).
La continuité d'exploitation de la société est liée à celle du Groupe dans son ensemble.

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.
Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

Afin de faire face à ses échéances durant l'exercice, le Groupe a demandé et obtenu, en juillet 2010, un premier étalement de ses dettes fiscales et sociales pour un montant de 3.5 M€ auprès de la CCSF. L'échéancier a été respecté sur 2010 et le montant restant dû s'élève à 2.6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement du paiement d'échéances fiscales et sociales complémentaires pour un montant total de 4.5 M€ à l'échelle du Groupe, portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le Groupe a reçu un accord formel des organismes concernés (CCSF, Caisse de retraite, Caisse de prévoyance) sur le nouvel échéancier de paiement demandé.

- Concernant l'échéancier accordé par la CCSF
Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 300 K€. La situation sera réexaminée par cette même commission en septembre 2011. Le Direction estime que les mensualités ne seront pas remises en cause de façon significative à l'issue de cette période.

- Concernant l'échéancier accordé par la caisse de retraite et prévoyance
Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 85 K€ jusqu'au 15 juillet 2011.

Sur la base d'un budget prévisionnel 2011 établi par la Société à partir d'hypothèses jugées réalistes, et dont la cohérence a été vérifiée par un cabinet extérieur, la Société devrait être en mesure de financer ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

Toutefois, en raison des aléas inhérents à toute prévision, il existe toujours une incertitude quant à la capacité de la Société à faire face à ses échéances.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu de l'incertitude mentionnée au paragraphe précédent.

1.3.4 Le résultat d'ESR S.A.

Données résumées :

Données en K€	2009	2010
Chiffre d'affaires	45 812	57 178
Résultat d'exploitation	-2 065	-2 082
(en % du chiffre d'affaires)	-4,5%	-3,6%
Résultat financier	+4 075	-443
Résultat courant avant impôts	+2 010	-2 525
Résultat exceptionnel	-125	-236
Impôt	0	+199
Résultat net	+1 886	-2 562
(en % du chiffre d'affaires)	-4,1%	-4,0%

Le chiffre d'affaires réalisé par ESR S.A. au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 57,2 M€.

A périmètre comparable, et hors refacturations internes, le chiffre d'affaires s'élève à 54,2 M€ (versus 58,6 M€), soit une baisse de 7,6%.

Les autres produits d'exploitation sont stables à 1,4 M€, et comprennent essentiellement des reprises de provisions, avec contrepartie dans le compte de charges.

Les achats et autres charges externes se sont élevés à 10,8 M€, soit une baisse de 4,1 M€ en valeur absolue et de 27 % en pourcentage.

A périmètre comparable, et hors prestations internes, les charges externes s'élèvent à 7,6 M€ (versus 9,0 M€), soit une baisse de 15,1%.

En dehors des refacturations internes, les charges externes ont donc baissé de 1,4 M€.

La baisse est liée à l'effort général de réduction des coûts, qui a porté notamment sur la diminution du recours à la sous-traitance et au personnel extérieur, en baisse de 0,8 M€, de même qu'à la diminution des loyers (0,3 M€).

Les charges de personnel s'élèvent à 45,3 M€, versus 31,9 M€. A périmètre comparable, les charges de personnel totalisent 45,3 M€, en baisse de 5% (47,7 M€ en 2009).

Dans le même temps, les effectifs sont passés de 863 personnes en 2009 (ESR Télécoms inclus), à 818 personnes en 2010.

Si l'on inclut le coût des refacturations de personnel, ainsi que le recours à la sous-traitance ou au personnel extérieur, l'ensemble des charges de personnel s'élève à 50,4 M€.

La marge brute directe, calculée après déduction du recours à la sous-traitance et des frais de déplacement, s'élève à 5,2 M€ soit 9%, contre 3 M€ soit 6,6% en 2009, mais 11% à périmètre comparable).

Cette dégradation est liée au contexte de crise qui a favorisé la renégociation à la baisse de certains contrats, ainsi que l'accroissement du taux d'intermissions.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2,6 M€ (versus 1,7 M€ en 2009 et 2,6 M€ à périmètre comparable).

Les autres charges et produits, qui s'élèvent à -0,533 K€, incluent une provision pour dépréciation du fonds de commerce lié à ESR Consulting pour 0,3 M€.

Compte tenu du solde net d'autres produits et charges de -0,533 M€ (versus 0,651 M€ au titre de l'année précédente), le résultat d'exploitation est négatif à -2,1 M€, équivalent à celui de 2009 (et zéro à périmètre comparable).

Le résultat financier s'élève à -0,4 M€.

Il est composé principalement de ;

- de dotations aux provisions sur titres pour un montant net de -0,1 M€ (soit 0,8 M€ de dépréciation sur les titres Servitique, ainsi que 0,4 M€ sur les titres ESR Consulting et reprise de provision sur les titres Infodesign +1,1 M€)

-de charges financières pour 0,3 M€.

En 2009, le résultat financier de +4,1 M€ incluait le boni de fusion relatif à la transmission universelle du patrimoine d'ESR Télécoms, soit 3,7 M€.

Le résultat courant est négatif de -2,5 M€, contre un résultat positif de 2 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,2 M€, il est principalement lié à la prise en charge de pénalités sociales et fiscales, dans le cadre de l'étalement de dettes.

Compte tenu d'un crédit d'impôt recherche de +0,2 M€, le résultat net affiche une perte de -2,6 M€ en 2010, contre un bénéfice de +1,9 M€ au titre de l'exercice précédent.

1.3.5 Le bilan d'ESR S.A.

Données résumées en K€ :

BILAN ESR S.A.

ACTIF (en K€)	2 009	2 010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 936	6 661
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	499	366
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 452	4 829
CREANCES CLIENTS	10 681	7 614
AUTRES CREANCES	3 024	4 227
TRESORERIE	344	1 215
COMPTES DE REGULARISATION	450	402
TOTAL	27 386	25 336
CAPITAUX PROPRES	185	-2 377
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 044	2 413
EMPRUNTS ET DETTES	358	136
DETTES FOURNISSEURS	4 873	5 869
DETTES FISCALES ET SOCIALES	12 030	15 409
AUTRES DETTES	7 710	3 243
COMPTES DE REGULARISATION	186	643
TOTAL	27 386	25 336

Comparabilité des comptes :

La TUP d'ESR Télécoms, enregistrée au bilan d'ESR dès le 31 décembre 2009, n'affecte pas la comparabilité des bilans entre 2009 et 2010.

Commentaires sur le bilan :

Le total du bilan d'ESR S.A. s'élève à 25,3 M€ à la date du 31 décembre 2010, contre 27,4 M€ précédemment, soit une baisse de 2,1 M€.

L'évolution du bilan est principalement liée aux dépréciations effectuées sur le fonds de commerce (0,3 M€) et les titres de filiales (Servitique et ESR Consulting), pour un montant de 1,5 M€.

Ces dotations ont été partiellement compensées par la reprise de provisions sur les titres de la filiale Infodesign (+ 0,8 M€), ainsi que par la reprise de provision pour complément de passif (0,2 M€).

Au total, l'actif immobilisé est ramené de 12,9 à 11,9 M€, en diminution de 1 M€.

Par ailleurs, les créances clients totalisent 7,6 M€ à la fin de l'exercice, contre 10,7 M€ (ou 6,7 M€ nets de la dette du factor sur ESR Télécoms, et enregistrée au passif du bilan de 2009 pour 4 M€).

Le délai d'encaissement clients s'élève à 40 jours, comparable à celui de l'année précédente (42 jours).

La trésorerie s'élève à 1,2 M€ (versus 0,3 M€).

Les autres créances, à 4,2 M€, sont en augmentation de 1,2 M€ (compte courant filiale, avec contrepartie au passif).

Les capitaux propres présentent un solde négatif de 2,4 M€ à la fin de l'exercice contre un solde positif de 0,2 M€ à la fin de l'exercice précédent. Les pertes cumulées sont donc supérieures à la moitié du capital social.

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation, à 2,4 M€, contre 2,0 M€ précédemment. Elles incluent pour 0,7 M€ les provisions pour indemnités de fin de carrière, comptabilisées dans les comptes sociaux depuis 2006.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 5,9 M€ à la fin de l'exercice, contre respectivement 4,9 M€ à la fin de l'exercice précédent. Si l'on exclut les prestations internes, le poste fournisseur diminue, passant de 2,4 M€ à 2 M€.

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 15,4 M€ sont en augmentation de 3,3 M€. Au-delà de l'augmentation de la TVA collectée (plus 0,8 M€), l'augmentation est principalement liée à la dette contractée auprès de la CCSSF et faisant l'objet d'un plan de remboursement depuis juillet 2010 (montant résiduel de 2,6 M€ à la clôture de l'exercice).

Les autres dettes (3,2 M€) comprennent principalement des comptes courants internes. Ce poste a été ramené de 7,7 M€ à 3,2 M€ entre 2009 et 2010, compte tenu de la dette factor de 4 M€ inscrite au passif du bilan d'ESR Télécoms à fin 2009.

1.3.6 Détail des sociétés contrôlées au 31 décembre 2010

	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu
InfoDesign Communications SAS Siret : 414 009 357 00032 2, rue Paris - 92 190 Meudon APE 721Z	128 K€	52 K€	100%
ESR Switzerland SA CH 66013629940 23, rue de la Fontenette Carouge 1227 GENEVE (société sans activité)	400 K€ 500 KCHF	-3 463 K€	100 %
Servitique Network Services SAS Siret : 349 291 708 00031 2, rue de Paris - 92 190 Meudon APE : 721Z	96 K€	606 K€	100%
ESR Consulting SAS (anc. Lynx Technologies) Siret : 418 409 256 00041 2, rue de Paris - 92 190 Meudon APE : 721 Z	100 K€	-1 506 K€	100 %

1.3.7 Activités des filiales

INFODESIGN

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 389 K€ (versus 4 K€) et par un résultat d'exploitation de 395 K€ (versus 9 K€).

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 2 665 K€ (versus 2 016 K€).

Par ailleurs, le résultat financier présente un déficit de 2 K€, essentiellement dû au factor.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à -3 K€, et le résultat net est positif de 390 K€.

Le total du bilan s'élève à 2 967 K€ (versus 965 K€), avec des capitaux propres de 180 K€ (versus -210 K€).

SERVITIQUE NETWORK SERVICES

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est traduit par un résultat déficitaire de 544 K€ (versus 61 K€).

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 203 K€ (versus 8 866 K€ à la clôture de l'exercice 2009).

Enfin, les charges d'exploitation, nettes des provisions, se sont élevées à 7 732 K€ (versus 8 717 K€).

Le résultat d'exploitation est de -529 K€ (versus -52 K€) et le résultat financier est de +1 K€.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de -7K€, et d'un crédit d'impôt de 17 K€, le résultat net s'élève à -519 K€.

Le total du bilan s'élève à 5 269 K€ (versus 5 101 K€), et les capitaux propres à 677 K€ (versus 1 221 K€).

Les principales variations des postes du bilan s'expliquent par les comptes intra-groupe :

- les créances clients et autres créances s'élèvent à 5 042 K€ (stables), comprenant 4 143 K€ de créances vis-à-vis d'ESR (versus 4 046 K€),
- les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 389 K€ (versus 1 873 K€), l'augmentation des dettes s'expliquant par les factures non parvenues ESR pour 635 K€,

ESR CONSULTING (anc. LYNX TECHNOLOGIES)

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est traduit par un résultat de -913 K€ (versus -625 K€) et par un résultat d'exploitation de -941 K€ (versus -623 K€).

Le chiffre d'affaires stable à 1 180 K€ (versus 1 135K€).

ESR CONSULTING (anc. LYNX TECHNOLOGIES)

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est traduit par un résultat de -913 K€ (versus -625 K€) et par un résultat d'exploitation de -941 K€ (versus -623 K€).

Le chiffre d'affaires stable à 1 180 K€ (versus 1 135K€).

Pour ce qui est du résultat financier, il présente une perte de 8 K€.

Le résultat exceptionnel est, quant à lui, nul.

Le total de bilan s'élève à 1 302 K€, et les capitaux propres à -1 465 K€.

Les créances clients s'élèvent à 1 167 K€. Elles incluent une facture à établir interne de 1 068 K€ vis-à-vis d'ESR.

Le compte courant vis-à-vis d'ESR s'élève au passif à 1 851 K€.

1.3.8 Charges non déductibles fiscalement

Les charges réintégrées pour le calcul du résultat fiscal d'ESR S.A. s'élèvent à 187 K€ et concernent principalement :

- l'ORGANIC (C 3 S) pour 89 K€
- la provision pour départs à la retraite pour 46 K€.
- la TVTS pour 36 K€
- les amortissements excédentaires pour 16 K€

1.3.9 Echancier des dettes fournisseurs(ESR)

En K€	2009	2010
Dettes fournisseurs	4 873	5 869
<u>Décomposition par période d'échéance des factures</u>		
Factures non parvenues	3 289	4 573
Factures échues	497	31
Factures non échues	1 086	1 291
de 0 à 30 jours	377	12
de 31 à 60 jours	28	-15
à plus de 60 jours	92	34

1.4 EVOLUTION DE L'ACTION ESR

(suite)	Cours en € Volumen mensuels de transaction			(suite)	Cours en € Volumen mensuels de transaction			(suite)	Cours en € Volumen mensuels de transaction			(suite)	Cours en € Volumen mensuels de transaction		
	plus haut	plus bas	nombre de titres		Plus haut	plus bas	nombre de titres		plus haut	plus bas	nombre de titres		plus haut	plus bas	nombre de titres
2001/12	8,50	7,59	4 903	2004/07	12,10	10,91	1 253	2007/02	5,58	5,13	1 453 022	2009/09	2,14	1,72	513 255
2002/01	8,25	5,85	3 520	2004/08	13,00	11,80	555	2007/03	5,40	5,16	261 312	2009/10	2,06	1,64	218 563
2002/02	6,00	3,90	22 298	2004/09	12,00	10,41	4 297	2007/04	5,62	5,35	380 798	2009/11	1,76	1,36	115 008
2002/03	7,50	4,99	12 839	2004/10	12,04	11,00	5 748	2007/05	4,73	4,57	248 538	2009/12	1,65	1,31	143 791
2002/04	8,00	6,95	13 364	2004/11	11,45	9,50	4 417	2007/06	4,06	3,83	240 871	2010/01	1,63	1,32	340 440
2002/05	7,50	6,80	9 230	2004/12	10,92	9,80	2 746	2007/07	4,10	3,99	114 798	2010/02	1,53	1,17	147 305
2002/06	8,00	6,00	6 784	2005/01	11,00	9,51	3 607	2007/08	3,83	3,66	151 566	2010/03	1,30	1,09	137 838
2002/07	9,00	7,22	9 677	2005/02	11,80	9,50	52 366	2007/09	3,62	3,47	62 363	2010/04	1,48	1,14	627 165
2002/08	8,11	7,38	1 192	2005/03	12,00	10,80	52 961	2007/10	3,96	3,76	194 062	2010/05	1,29	0,96	150 224
2002/09	7,80	6,90	11 384	2005/04	11,80	9,80	98 429	2007/11	3,56	3,45	56 860	2010/06	1,25	1,00	90 665
2002/10	6,98	6,20	3 338	2005/05	10,70	9,90	61 324	2007/12	3,16	3,06	74 675	2010/07	1,17	0,98	60 173
2002/11	7,25	5,00	7 140	2005/06	10,50	9,85	33 901	2008/01	3,06	1,57	85 038	2010/08	1,13	0,94	358 200
2002/12	7,30	5,00	13 798	2005/07	10,00	9,80	43 035	2008/02	2,62	2,06	59 015	2010/09	1,16	0,69	663 422
2003/01	7,30	6,40	7 347	2005/08	10,35	9,21	55 897	2008/03	2,36	2,00	26 869	2010/10	0,95	0,77	362 149
2003/02	6,50	6,10	1 231	2005/09	9,90	8,50	73 168	2008/04	2,85	2,13	113 524	2010/11	0,83	0,73	114 577
2003/03	6,60	5,00	13 738	2005/10	9,62	8,32	13 906	2008/05	2,56	2,12	44 263	2010/12	0,77	0,71	150 050
2003/04	7,30	6,06	18 969	2005/11	9,47	6,69	23 568	2008/06	2,70	2,06	61 146				
2003/05	7,90	6,80	649	2005/12	9,25	7,50	88 060	2008/07	3,25	1,76	292 506				
2003/06	8,00	7,50	825	2006/01	10,10	9,20	245 000	2008/08	2,18	1,80	39 360				
2003/07	8,20	7,00	5 396	2006/02	10,45	9,60	72 301	2008/09	2,10	1,42	99 534				
2003/08	8,20	6,67	2 794	2006/03	11,14	10,09	148 000	2008/10	1,85	1,05	114 141				
2003/09	6,45	7,34	1 478	2006/04	11,31	9,50	126 000	2008/11	1,19	0,86	41 091				
2003/10	8,30	7,47	4 304	2006/05	11,00	9,00	93 739	2008/12	1,21	0,78	91 329				
2003/11	9,20	7,80	4 997	2006/06	10,06	7,32	68 539	2009/01	1,00	0,61	67 193				
2003/12	10,75	8,50	8 235	2006/07	8,00	6,26	21 592	2009/02	1,06	0,83	41 018				
2004/01	11,95	10,50	2 281	2006/08	7,66	5,58	41 589	2009/03	0,95	0,70	31 493				
2004/02	10,50	9,50	3 451	2006/09	6,65	5,13	61 910	2009/04	0,88	1,59	457 809				
2004/03	12,00	10,00	20 430	2006/10	5,40	3,80	309 000	2009/05	1,72	1,15	409 673				
2004/04	12,96	11,00	5 318	2006/11	5,89	3,57	822 000	2009/06	2,45	1,51	821 064				
2004/05	12,90	11,00	2 737	2006/12	5,90	4,83	354 000	2009/07	2,13	1,74	72 289				
2004/06	12,00	10,40	3 127	2007/01	5,53	5,35	239 524	2009/08	1,97	1,63	456 573				

1.5 PERSPECTIVES DU GROUPE

Au cours de l'année 2010, ESR, après deux années de baisse, a atteint un point bas de chiffre d'affaires.

La fin de l'année 2010 témoigne d'un retournement et d'un retour à la croissance du chiffre d'affaires.

La mise en place de nouvelles équipes de management et commerciales au cours du quatrième 2010 doivent permettre de confirmer l'amélioration de l'activité, et le retour progressif à des résultats positifs.

1.6 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Des difficultés de trésorerie rencontrées au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011 ont conduit le groupe à solliciter de la part de l'administration un étalement de ses charges fiscales (TVA) et sociales (URSSAF).

Le plan de remboursement accordé sur 2010 et renouvelé par périodes de 6 mois a été respecté.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe a reçu un nouvel accord formel des organismes concernés sur un montant de 6,8 M€ (intégrant le solde du précédent plan pour un montant de 2,6 M€) et prévoyant des remboursements mensuels de 300 K€ par mois pendant une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2011, date à laquelle la situation de la société sera réexaminée.

Augmenté l'étalement de dettes de prévoyance et de retraites obtenus fin 2010, le montant total de la dette faisant l'objet d'un étalement, s'élève à 7,1 M€ début avril 2011.

1.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET

1.7.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2010

Le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à -2 562 229,08 € au poste « Report à nouveau ».

En cas d'adoption de cette proposition, le poste « Report à Nouveau » sera porté de -284 170,53 € à -2 846 399,61 €.

1.7.2 DISTRIBUTIONS EFFECTUEES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

o Distribution des dividendes

Exercice	Distribution totale	Dividende par action	Avoir fiscal par action
2009	0	0	0
2008	0	0	0
2007	0	0	0

1.7.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

EN KE	2006	2007	2008	2009	2010
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 716	3 716	3 716	243	243
Nombre des actions ordinaires existantes	4 796 315	4 874 542	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription	134 000	83 500	0	45 000	44 500
II. Opération et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 750	42 765	42 744	45 812	57 178
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-7 538	-806	-889	2 481	-1 334
Impôts sur les bénéfices	-738	-1 151	-738	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-7 182	228	-3 181	1 886	-2 582
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-1,54	-0,12	-0,18	0,5	-0,27
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,47	0,043	-0,65	0,38	-0,53
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	513	534	570	580	820
Montant de la masse salariale de l'exercice	21 920	20 128	21 680	22 567	32 097
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	8 962	8 711	9 409	9 288	13 188

1.8 CAPITAL ET ACTIONNARIAT D'ESR

1.8.1 Information annuelle sur l'actionariat

Identité des personnes physiques ou morales	Capital (nombre titres)	Droits de vote
---------------------------------------------	-------------------------	----------------

Personnes physiques détenant plus de 50% des titres

Jean-Guy BARBOTEAU	2 544 604 titres nominatifs Soit 52,2 % titres au porteur 3 870 Soit 0,08 %	5 084 472 Soit 68 %
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

Aucune autre personne physique ou morale ne détient plus 1/20, 1/10, 1/5, 1/3, 1/2 ou 2/3 du capital social

1.8.2 Options de souscriptions d'actions

1.8.21 Dans le cadre des dispositions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 1999, autorisant l'attribution d'options de souscription d'actions ESR par la société à ses salariés, le Conseil d'Administration du 1^{er} août 2000 a consenti une tranche de 50 000 options de souscription d'actions à l'ensemble de ses salariés ayant une présence dans l'entreprise d'au moins 6 mois à la date du Conseil d'Administration.

Modalités d'attribution :

- Salariés cadres : 100 options
- Salariés non cadres : 75 options
- Cours d'attribution : 16,99 €

Ce premier plan a pris fin le 1^{er} août 2005 et aucune option n'a été exercée.

1.8.22 Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2001 a consenti, au cours de 12,95 €, une nouvelle tranche de 82 000 options de souscription d'actions à certains cadres commerciaux et dirigeants ainsi qu'aux salariés ayant une présence dans l'entreprise d'au moins 6 mois au 16 janvier 2001 et qui n'avaient pas perçu d'options lors de la première tranche du 1^{er} août 2000 (modalités de répartition entre cadres et non cadres identiques).

Au 31 décembre 2006, ce plan a pris fin et aucune option n'avait été exercée.

1.8.23 Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2004 a consenti, au cours de 8,79 €, une nouvelle tranche de 49 000 options de souscription d'actions à certains cadres commerciaux et dirigeants.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions pouvant être souscrites par les salariés encore présents dans l'entreprise est de zéro.

1.8.24 Dans le cadre des dispositions de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2004, autorisant l'attribution d'options de souscription d'actions ESR par la société à ses salariés, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2005 a consenti, au cours de 9,47 €, une nouvelle tranche de 57 500 options de souscription d'actions à certains cadres commerciaux et dirigeants.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions pouvant être souscrites par les salariés encore présents dans l'entreprise est de 4 500.

1.8.25 Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2006 a consenti, au cours de 8,31 €, une nouvelle tranche de 90 000 options de souscription d'actions à certains cadres commerciaux et dirigeants.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions pouvant être souscrites par les salariés encore présents dans l'entreprise est de 40 000.

1.8.26 Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a consenti, au cours de 8,48 €, une nouvelle tranche de 5 000 options de souscription d'actions à certains cadres commerciaux et dirigeants.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions pouvant être souscrites par les salariés encore présents dans l'entreprise est de zéro.

**Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital
(Options de souscription d'actions)**

	Plan d'options 3	Plan d'options 4	Plan d'options 5
Date Assemblée Générale	08/04/1999	08/04/1999	29/06/2004
Date Conseil d'Administration	08/03/2002	06/01/2004	22/07/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 500	26 000	67 500
Nombre de personnes concernées	3	7	19
Nombre de dirigeants concernés	1	1	0
Point de départ de l'exercice des options	08/09/2004	06/07/2006	22/07/2007
Date d'expiration	08/03/2007	06/01/2009	22/07/2009
Prix de souscription	12,95 €	8,79 €	9,47 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2010	0	0	4 500
	Plan d'options 6	Plan d'options 7	
Date Assemblée Générale	04/01/2006	06/01/2006	
Date Conseil d'Administration	04/01/2011	06/01/2011	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	50 000	5 000	
Nombre de personnes concernées	3	1	
Nombre de dirigeants concernés	0	0	
Point de départ de l'exercice des options	05/01/2011	06/01/2011	
Date d'expiration	05/01/2013	05/01/2013	
Prix de souscription	8,31 €	8,48 €	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	0	0	
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2010	40 000	0	

1.8.3 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

1.8.31 Autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions

L'AGE du 24 octobre 2005 a autorisé la société à acquérir ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 6,3 % du nombre des actions composant le capital social de la Société soit 305 405 actions.

Le prix minimum d'achat est de 9,21 € et le prix maximum de 13 €. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 24 avril 2007.

A partir du 25 octobre 2005 et pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de un an, la société ESR a confié à la société INVEST SECURITIES, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 10 000 titres ESR
- 100 000 €

1.8.32 Inventaire des valeurs mobilières de placement détenues par ESR à la clôture de l'exercice

Le nombre de titres détenus à la clôture s'élève à 98 511 actions.

Valeur (€)	Prix d'acquisition	Valeur à la clôture
Cours de l'action	1,70	0,76
Valorisation	123 652	74 868

1.9 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.9.1 Conventions visées à l'article L225-38 du Code du Commerce

Nous vous demandons conformément à l'article L 225-40 du Code du Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce qui ont été régulièrement conclues et autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

1.9.2 Convention visées à l'article L225-39 du Code du Commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

1.9.3 Convention visées à l'article L225-42 du Code du Commerce

Nous vous demandons conformément à l'article L 225-42 du Code du Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce qui ont été antérieurement conclues mais non autorisées préalablement par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

1.9.4 Renouvellement du mandat d'un des deux Commissaires aux Comptes titulaire et d'un suppléant

Le mandat d'un des deux Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet Tuillet Audit, de même que son suppléant Monsieur Philippe Gauthier, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration d'arrêté des comptes proposera à votre Assemblée, le renouvellement du Commissaire aux Compte titulaire, le cabinet Tuillet Audit, et la nomination de Madame Valérie Dagannaud, en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Philippe Gauthier.

1.10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1.10.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants de la société

La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Jean-Guy Barboteau, ne comprend qu'une partie fixe qui s'élève pour l'exercice 2010 à 147 731,4 euros (avantages en nature inclus).

La rémunération du Directeur Général, Monsieur Florent Barboteau s'élève à 300 374,43 euros (avantages en nature et indemnité de départ inclus) au titre de l'exercice 2010.

Monsieur Florent Barboteau a été révoqué en date du 22 octobre 2010.

Le montant des rémunérations versées aux membres du comité de direction, intégrant les avantages en nature directs et indirects, s'élève pour l'année 2010 à 1 792 934 €. Le Comité de Direction est constitué de 15 personnes dont le Président et le Directeur Général.

Le total des rémunérations directes et indirectes versées sur 2010 aux 10 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 336 027 €.

1.10.2 Autres mandats sociaux exercés par le Président de la société

NOM	FONCTION	SOCIÉTÉ
Jean-Guy Barboteau	Président du Conseil d'Administration	S.A. ESR Switzerland
	Administrateur	S.A. Barboteau Participations
	Représentant de la société ESR (Président)	SAS InfoDesign Communications
	Représentant de la société ESR (Président)	SAS Servitique Network Services
	Gérant	S.C.I. Hauts de Rodin
	Gérant	S.C.I. Rodin II
	Gérant	S.C.I. Rodin III
Gérant	S.C.I. Rodin Gestion	

Aucune rémunération ou avantage n'ont été perçus, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats.

1.10.3 Autres mandats sociaux exercés par les administrateurs

NOM	FONCTION	SOCIÉTÉ
Anne-Marie Barboteau	Administrateur	S.A. Barboteau Participations

Aucune rémunération ou avantage n'ont été perçus, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats

1.11 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.11.1 Informations sociales 2010 de ESR SA

Effectifs	
Effectifs total ayant perçu des salaires au cours de l'exercice	1 106
Effectifs permanents au cours de l'exercice	622
Salarisés sous C.D.D. y compris contrat apprenti et qualif. (1)	15
Nombre de salariés sous contrat à durée indéterminée (1)	834
Répartition de l'effectif total (1) selon la nationalité	
Français	762
Autres nationalités	72
Total	834
Travailleurs extérieurs	
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure (1)	24
Nombre de stagiaires (1)	1
Nombre de travailleurs temporaires (1)	9
Handicapés	
Nombre d'handicapés connus au 31 décembre 2010	9
Nombre d'handicapés au 31 décembre 2010 suite à accidents intervenus au sein du périmètre Groupe	0
Rémunérations	
Masse salariale (brut)	30 592 K€
Rémunération brute moyenne mensuelle (1)	
Montant des 10 rémunérations les plus élevées	1 186K€
Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel :	
Entreprises de travail temporaire	307 K€
Autres entreprises ou travailleurs indépendants	1 627 K€
Charges salariales globales	45 284 K€
Frais de personnel (A)	47 218 K€
Chiffre d'affaires (B)	57 176 K€
Ratio A / B	82,5%
Participation financière des salariés	
Montant global de la réserve de participation	0
Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire	0
Formation Professionnelle Continue	
Montant des dépenses de formation (*)	328 238 €
Pourcentage de la masse salariale	0,7%
Nombre de stagiaires	317
Nombre d'heures de stage	6 684
(*) coût pédagogique + coût salarial chargé + frais divers	
Participation financière au comité d'entreprise	
Œuvres sociales et culturelles (0,3 % de la MS)	91 775 €
Budget de fonctionnement (0,2 % de la MS)	61 183 €
(1) Effectifs présents au 31 décembre 2010	

1.11.2 Données environnementales

L'activité d'ESR S.A. n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration



2- COMPTES CONSOLIDES

2.1 Comptes consolidés

31/12/2010

GRUPE ESR

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

1	BILAN CONSOLIDE	4
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3	ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DANS L'EXERCICE.....	6
4	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE.....	7
5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE.....	8
6	NOTES ANNEXES.....	9
6.1	INFORMATIONS GENERALES.....	9
6.2	METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	9
6.2.1	REFERENTIEL COMPTABLE.....	9
6.2.2	PRINCIPES DE CONSOLIDATION	11
6.2.3	CONTINUTE D'EXPLOITATION.....	12
6.2.4	HYPOTHESES ET UTILISATION D'ESTIMATION.....	13
6.2.5	INFORMATION SECTORIELLE.....	13
6.2.6	METHODES DE CONVERSION.....	14
6.2.7	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES - GOODWILL	15
6.2.8	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	15
6.2.9	COUVERTURE.....	15
6.2.10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
6.2.11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
6.2.12	DEPRECIATION DES ACTIFS.....	18
6.2.13	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	18
6.2.14	TRESORERIE ET EQUIVALENTS.....	19
6.2.15	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	19
6.2.16	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES ...	20
6.2.17	CAPITAUX PROPRES.....	21

6.2.18	EMPRUNTS PORTANT INTERETS	21
6.2.19	AVANTAGES DU PERSONNEL	22
6.2.20	PROVISIONS	23
6.2.21	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	23
6.2.22	METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	23
6.2.23	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23
6.2.24	RESULTAT FINANCIER NET	23
6.2.25	IMPOT SUR LE RESULTAT	24
6.2.26	RESULTAT PAR ACTION.....	25
6.2.27	ENDETTEMENT NET	25
6.3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	25
6.4	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	25
6.5	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – GOODWILL.....	26
6.6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
6.7	TESTS DE PERTE DE VALEUR.....	28
6.8	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	29
6.9	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	29
6.10	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	30
6.11	CAPITAUX EMIS ET RESERVES	30
6.12	RESULTAT PAR ACTION.....	32
6.13	EMPRUNTS PORTANT INTERETS	32
6.14	PROVISIONS POUR PENSIONS ET AVANTAGES ASSIMILES	33
6.15	AUTRES PROVISIONS.....	35
6.16	AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION (COURANTS ET NON COURANTS).....	35
6.17	CHARGES DE PERSONNEL.....	35
6.18	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	36
6.19	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELLES	36
6.20	RESULTAT FINANCIER NET	36
6.21	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	37
6.22	RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES.....	38

6.23	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	38
6.24	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	38
6.25	ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS.....	38
6.25.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	38
6.25.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	39
6.26	PASSIFS EVENTUELS, LITIGES.....	39
6.27	CATEGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS.....	40
6.28	RISQUES DE MARCHÉ.....	40
6.28.1	RISQUES DE CHANGE.....	40
6.28.2	RISQUE DE TAUX.....	40
6.29	RISQUE DE CREDIT.....	41
6.30	RISQUE DE LIQUIDITE.....	41
6.31	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	42
6.32	AUTRES INFORMATIONS.....	42
6.32.1	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	42

1 Bilan consolidé

ACTIFS			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
Actifs non courants			
Goodwill	6.5	11 014	11 014
Immobilisations incorporelles	6.5	28	2
Immobilisations corporelles	6.6	389	500
Actifs d'impôts différés		613	613
Autres actifs non courants	6.8	412	648
Total des actifs non courants		12 456	12 776
Actifs courants			
Créances clients	6.9	14 881	15 541
Créances d'impôt sur les sociétés		31	71
Autres créances et comptes de régularisation	6.9	2 451	4 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.10	1 650	298
Total des actifs courants		19 013	20 372
TOTAL ACTIFS		31 469	33 148

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère			
Capital social	6.11	244	244
Primes		-	-
Report à nouveau		566	2 525
Écarts de conversion		(88)	(82)
Résultat - part du groupe	6.12	(3 219)	(2 090)
Total des capitaux propres		(2 495)	597
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêts	6.13	-	-
Provisions pour avantages au personnel	6.14	1 173	1 140
Autres dettes	6.16	882	-
Total des passifs non courants		2 055	1 140
Passifs courants			
Emprunts portant intérêts	6.13	9 249	10 355
Provisions	6.15	1 995	1 342
Dettes fournisseurs		2 151	2 760
Autres dettes et comptes de régularisation	6.16	18 514	16 955
Total des passifs courants		31 910	31 411
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 469	33 148

2 Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
Prestations de services		62 058	67 692
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires		62 058	67 692
Achats consommés		(89)	(291)
Charges externes			
Charges de personnel	6.17	(51 664)	(54 745)
Impôts & taxes		(2 938)	(3 000)
Amortissements & provisions		(1 364)	(666)
Autres produits et charges	6.18	(8 128)	(9 946)
Résultat opérationnel courant		(2 151)	(895)
Autres produits et charges opérationnels	6.19	(928)	-
RESULTAT OPERATIONNEL		(2 979)	(895)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut	6.20	(239)	(331)
Coût de l'endettement financier net		(239)	(331)
Autres produits et charges financiers	6.20	0	(57)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		(3 218)	(1 284)
Impôts courants		(2)	(1)
Impôts différés	6.21	-	(655)
Résultat des activités ordinaires poursuivies		(3 219)	(1 940)
Résultat des activités abandonnées		-	(150)
RESULTAT DE LA PÉRIODE		(3 219)	(2 090)
Résultat par action - en euros	6.12		
avant dilution		(0,673)	(0,436)
après dilution		(0,673)	(0,436)
Résultat par action des activités poursuivies - en euros	6.12		
avant dilution		(0,673)	(0,405)
après dilution		(0,673)	(0,405)

3 Etat des produits et charges comptabilisés dans l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 219)	(2 090)
Ecarts de conversion		-	
Variation de valeur des titres disponibles à la vente			(8)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	6.14	148	165
Autres			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		148	157
Résultat global de la période		(3 071)	(1 934)
Résultat global de la période - Part du groupe		(3 071)	(1 934)
Résultat global de la période - Part des minoritaires			

4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé des activités poursuivies (y compris les intérêts des minoritaires)	(8 219)	(2 090)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 440	748
Charges et produits liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés	(489)	(611)
Plus et moins values de cession		
Capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et impôts	(2 268)	(2 153)
Coût de l'endettement financier net	239	331
Charge d'im pôt (y compris impôts différés)	2	656
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(2 029)	(1 165)
Impôts versés	(2)	(1)
Variation du BFR liée à l'activité - y compris dettes liées aux avantages au personnel	4 538	8 447
		(0)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 509	7 280
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56)	(63)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (dont titres non consolidés)	(16)	(22)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (dont titres non consolidés)	252	3
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	200	(90)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options		
Rachats et ventes d'actions propres	(16)	23
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	5	
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financements)	(274)	(268)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	(239)	(331)
Augmentation de capital		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(324)	(576)
Incidence des variations des cours des devises		
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	2 194	6 613
Trésorerie d'ouverture	(9 707)	(16 320)
Trésorerie de clôture	(7 523)	(9 707)

Détail de la trésorerie	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs non courants		
Disponibilités	296	404
Concours bancaires courants	(11)	(3)
Dettes factor	(9 992)	(16 711)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(9 707)	(16 320)
Disponibilités	1 650	296
Concours bancaires courants	(7)	(11)
Dettes factor	(9 166)	(9 992)
Trésorerie liée aux activités abandonnées		
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	(7 523)	(9 707)

5 Variation des capitaux propres – part du groupe

En millions d'euros	Autres						
	Capital	Primes	Réserves accumulées	Résultat de la période	Écart de conversion	Autres réserves	Total des capitaux propres – part du groupe
Capitaux propres au 31/12/2007	2 397	2 462	(2 247)	(196)	(22)	(177)	2 399
Perles et gains subsécutifs			146				146
Variation des écarts de conversion			(8)				8
Résultats reconnus directement en capitaux propres			157				167
Résultat net				(2 200)			2 200
Produits et charges comptabilisés au titre de la période			157	(2 200)			1 923
Affectation de résultat au titre de			(764)	766			-
Augmentation de capital	(2 472)	(8 082)	8 836				-
Opérations sur titres aux débits			(15)			98	83
Capitaux propres au 31/12/2008	725		2 121	(2 214)	(82)	(177)	593
Perles et gains subsécutifs			146				146
Variation des écarts de conversion					(5)		(5)
Résultats reconnus directement en capitaux propres			146		(8)		148
Résultat net				(2 218)			(2 218)
Produits et charges comptabilisés au titre de la période			146	(2 218)	(8)		(2 079)
Affectation de résultat au titre de			(2 010)	2 006			-
Opérations sur titres aux débits			(23)			12	(11)
Capitaux propres au 31/12/2009	523		145	(2 214)	(82)	(177)	(2 005)

6 Notes annexes

6.1 Informations générales

Le groupe ESR, acteur majeur de la gestion des infrastructures informatiques et télécoms pour les entreprises, est une société anonyme de droit français, constituée en 1987 dont le siège social se situe au 2 rue de Paris à Meudon (92190).

Les états financiers consolidés du groupe ESR pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont préparés en application des normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date.

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2010 reflètent la situation comptable de la société ESR SA et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.esr.fr.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le 28 avril 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers consolidés sont établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société mère. Ils sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESR SA est la société mère du groupe consolidé ESR qui comprend cinq sociétés au 31 décembre 2010.

6.2 Méthodes comptables significatives

6.2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 relatif à l'utilisation des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union européenne à cette même date. Par ailleurs ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standards Boards). Ils sont arrêtés sur la base des comptes individuels de chaque entité constituant le Groupe et retraités pour être en conformité avec les principes comptables qu'il a retenus. Ils ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente. Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables

Les méthodes comptables sont cohérentes avec celles appliquées lors de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Nouvelles normes entrées en vigueur en 2010 et sans incidence sur les états financiers consolidés du Groupe

- **IFRS 3 Révisée** « Regroupement d'entreprise (phase 2) » et **IAS 27 Amendée** « Etats financiers consolidés et individuels ».
- **IAS 39 – Amendement** relatif aux « Eléments éligibles à une opération de couverture ».
- **Améliorations 2008 - Amendement IFRS 5**
- **IFRS 1 Réorganisée**
- **Amendement à IFRS 2** « Transactions Intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »
- **Améliorations aux IFRS – Avril 2009 :**
- **IFRIC 12** « Accords de concession de services »,
- **IFRIC 15** « Contrats de construction de biens immobiliers »,
- **IFRIC 16** « Couverture d'un Investissement net »,
- **IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »
- **IFRIC 18** « Transferts d'actifs provenant de clients ».

Normes et Interprétations adoptées par l'union européenne en 2009 et 2010 non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe

- **Amendement** « Classement des émissions de droits » à **IAS 32** « Instruments financiers : présentation » adopté par l'Union européenne le 24 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 janvier 2010.

- **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » adoptée par l'union européenne le 24 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de la première période annuelle commençant après le 31 décembre 2010.
- **Amendements** « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » à **IFRIC 14** adopté par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010.

Normes et interprétations endossées par l'union européenne et qui ne peuvent être adoptées par anticipation par le Groupe

- **Amendement IAS 24** « Information aux parties liées » révisée adoptée par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010.
- **Amendements** « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » à **IFRS 1** adoptés par l'Union européenne le 1er juillet 2010.
- **Améliorations aux IFRS – Mai 2010**

Normes et interprétations qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'union européenne au plus tôt en 2011

- **Amendement IFRS 7** « Instruments financiers : Informations à fournir »
- Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation » en novembre 2009.

Sauf indication contraire, le Groupe prévoit d'adopter les textes lorsqu'ils deviendront applicables et n'anticipe aucun impact significatif dans ses états financiers.

6.2.2 Principes de consolidation

Filiales consolidées

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe ESR. Le contrôle existe lorsque le Groupe ESR détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe ESR détient plus de la moitié des droits de

vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe ESR est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. L'influence notable est généralement présumée exister si le Groupe ESR détient au moins 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe ESR dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où l'influence notable est constatée jusqu'à la date où l'influence notable cesse.

Le périmètre du groupe figure en note 6.3.

Transactions internes au groupe (éliminées dans les états financiers)

Les soldes bilanciaux et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe ne sont éliminées qu'après vérification effective de l'absence de perte de valeur.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

6.2.3 Continuité d'exploitation

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.

Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

Afin de faire face à ses échéances durant l'exercice, le Groupe a demandé et obtenu, en juillet 2010, un premier étalement de ses dettes fiscales et sociales pour un montant de 3.5 M€ auprès de la CCSF. L'échéancier a été respecté sur 2010 et le montant restant dû s'élève à 2.6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement du paiement d'échéances fiscales et sociales complémentaires pour un montant total de 4.5 M€ à l'échelle du Groupe, portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le Groupe a reçu un accord formel des

organismes concernés (CCSF, Caisse de retraite, Caisse de prévoyance) sur le nouvel échéancier de paiement demandé.

- Concernant l'échéancier accordé par la CCSF

Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 300 K€. La situation sera réexaminée par cette même commission en septembre 2011. La Direction estime que les mensualités ne seront pas remises en cause de façon significative à l'issue de cette période.

- Concernant l'échéancier accordé par la caisse de retraite et prévoyance

Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 85 K€ jusqu'au 15 juillet 2011.

Sur la base d'un budget prévisionnel 2011 établi par le Groupe à partir d'hypothèses jugées réalistes, et dont la cohérence a été vérifiée par un cabinet extérieur, le Groupe devrait être en mesure de financer ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

Toutefois, en raison des aléas inhérents à toute prévision, il existe toujours une incertitude quant à la capacité de la Société à faire face à ses échéances.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu de l'incertitude mentionnée au paragraphe précédent.

6.2.4 Hypothèses et utilisation d'estimation

Les comptes consolidés sont établis en réalisant un certain nombre d'estimations et en prenant position sur des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les actifs et passifs et sur les produits et charges inscrits au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé à la date de clôture. Ces estimations sont faites par la direction sur la base de la continuité d'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou informations nouveaux pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées. Les résultats réels peuvent donc être différents de ceux attendus. Elles concernent principalement la comptabilisation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

Les estimations comptables retenues par la Direction et concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans ce contexte très particulier et très volatil, notamment en ce qui concerne les tests d'impairment réalisés sur les écarts d'acquisition (cf. paragraphe 6.7)

6.2.5 Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la production de produits ou services liés et exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de

produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le Groupe opère sur un seul secteur d'activité et les risques de taux de rentabilité sont homogènes quels que soient les produits et services qu'elle offre.

La structure d'organisation interne et de gestion du Groupe ainsi que son système d'information financière interne sont établis selon ce seul secteur d'activité, considéré comme le premier niveau d'information sectorielle.

6.2.6 Méthodes de conversion

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût et libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Etats financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Cette conversion s'applique à l'ensemble des éléments bilanciaux y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement comme une composante distincte des capitaux propres.

6.2.7 Regroupement d'entreprises - Goodwill

Les regroupements d'entreprises jusqu'au 31/12/2009 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises-.

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels est enregistrée en tant que goodwill à l'actif du bilan.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés au prorata de leur détention dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Un goodwill négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables.

En cas de cession d'une entreprise, le goodwill attribué à la filiale est inclus dans la détermination du résultat de cession.

Les regroupements d'entreprises à compter du 01/01/2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée – Regroupement d'entreprises (phase 2).

6.2.8 Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques (change ou taux d'intérêts) résultant de ses activités opérationnelles, financières ou d'investissement.

6.2.9 Couverture

Le Groupe n'a pas désigné d'instrument de couverture.

Cette observation est applicable à la couverture de flux de trésorerie, à la couverture d'éléments monétaires et à la couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger.

6.2.10 Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, seuls les éléments

dont le coût peut être estimé de façon fiable et par lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées de logiciels (immobilisations à durée de vie finie) qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la typologie des logiciels entre 3 et 5 ans de façon linéaire et des frais de développement dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des conditions définies par la norme IAS 38.

Les frais de développement pouvant être activés sont représentatifs des coûts qui sont encourus à partir de la date à laquelle l'immobilisation satisfait pour la première fois à tous les critères de comptabilisation présentés ci-dessous :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente,
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. En sont exclus les coûts de vente, coûts administratifs et frais généraux affectés indirectement par un coefficient. Elles sont amorties sur la durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

6.2.11 immobilisations corporelles

Principes d'évaluations (initiales et ultérieures)

Conformément aux critères d'IAS 16, sont enregistrés en immobilisations corporelles les biens détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit pour être utilisés à des fins administratives. Ces biens sont inscrits à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilités

différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents y afférent. Ces contrats de location-financement sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif (périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période).

Amortissements

L'amortissement est apprécié sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport, Matériel de bureau, informatique & Mobilier	5 à 10 ans

Concernant les contrats de location, lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité, les modes d'amortissement et les valeurs résiduelles sont reconsidérés à chaque clôture.

6.2.12 Dépréciation des actifs

Le goodwill, les immobilisations à durée indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, font l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice ou à chaque survenance d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2010, aucune dépréciation n'est apparue nécessaire.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux d'actualisation après impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unité) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unité).

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Hormis pour les goodwill, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

6.2.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des flux de trésorerie futurs actualisés.

6.2.14 Trésorerie et équivalents

Conformément à la norme IAS 7, la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sans restriction d'utilisation).

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « trésorerie et équivalent de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus. La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée de la dette factor et des découverts bancaires.

6.2.15 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants incluent les éléments suivants :

Titres de sociétés non consolidées

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

La comptabilisation des titres de sociétés non consolidées est la suivante :

- les variations de juste valeur des actifs sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à leur date de sortie ou de dépréciation,
- la dépréciation de ces actifs, en cas d'indication objective de diminution de la juste valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), est comptabilisée en résultat,

- dans le cas où des variations de juste valeur ont été comptabilisées antérieurement en capitaux propres, et s'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, ou en cas de cession des titres, alors la dépréciation ou la sortie des titres doit être comptabilisée en résultat financier et les mouvements antérieurement constatés en capitaux propres également repris.

Prêts et dépôts de garantie

Ils sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur.

6.2.16 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

6.2.17 Capitaux propres

Actions propres

En cas d'achat d'instruments de capitaux propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant de la contrepartie payée et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition, et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net de l'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

Dividendes

Les dividendes ne sont comptabilisés en dettes que lorsque leur distribution a effectivement été approuvée par l'Assemblée Générale.

Palements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Conformément à l'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie linéairement sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive (« Vesting period »). La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution. La valorisation des options servant à l'évaluation de la charge de personnel complémentaire, a été réalisée sur la base du modèle de Black & Scholes.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises sauf si les droits n'ont pas été acquis en raison d'un niveau de prix de l'action en dessous du seuil défini pour l'acquisition des droits.

6.2.18 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance (-/+ 12 mois).

Le groupe dispose d'un contrat d'affacturage par lequel il finance tout ou partie de son poste client. Le contrat ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. En conséquence, le groupe continue de comptabiliser l'actif financier (positionné en créances clients) en contrepartie d'une dette financière courante assimilée à un découvert bancaire.

6.2.19 Avantages du personnel

Les régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au titre desquels le Groupe ESR verse des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés. Elles sont enregistrées en charges lorsqu'elles sont encourues au même titre, par exemple, que les traitements et salaires. Les régimes à cotisations définies, ne recèlent pas d'engagement futur pour le Groupe. Ils ne donnent donc pas lieu à constitution de provision.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe ESR est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Dans ce cas, le Groupe a l'obligation de payer les prestations convenues aux membres du personnel en activité et aux anciens membres du personnel.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le Groupe peut verser des cotisations à une entité distincte, mais devra payer des cotisations supplémentaires (ou payer des prestations non couvertes) si l'entité n'a pas suffisamment d'actifs pour honorer les avantages correspondant aux services rendus par le personnel.
- Le Groupe peut aussi assumer lui-même le versement des prestations et couvrir les avantages à servir par des actifs propres.

Le Groupe suit un régime à prestations définies. Dans ce cadre, il comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédits projetées telle que requise par la norme IAS 19 - Avantages au personnel. Cette évaluation intègre des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires futurs. L'évaluation de l'engagement a été faite par un actuaire indépendant.

Le Groupe applique la méthode du Sorie qui conduit à imputer en capitaux propres l'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite due à des écarts actuariels.

La dette reconnue au bilan est la valeur actuelle de l'obligation à chaque date de clôture : la valeur

actuelle désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant des services rendus au cours de l'exercice et des exercices antérieurs moins la juste valeur des actifs du régime.

6.2.20 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe ESR a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

6.2.21 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe ESR évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

6.2.22 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les prestations du groupe sont valorisées dans les conditions suivantes :

La règle : prestations où la valorisation est fonction des moyens mis en œuvre. Le revenu est reconnu au fur et à mesure de la prestation et est égal au temps passé, justifié auprès du client, multiplié par un taux horaire ou journalier.

Prestations de projets et d'infogérance : le chiffre d'affaires lié aux prestations d'infogérance est reconnu au fur et à mesure de la prestation. Les méthodes de détermination du pourcentage d'avancement peuvent inclure à une date considérée :

- L'examen des travaux effectués
- Les services rendus rapportés au total des services à exécuter
- Les coûts encourus rapportés au total des coûts estimés

6.2.23 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris le goodwill), des plus ou moins value de cession.

Le résultat opérationnel courant est le principal indicateur de performance du Groupe.

6.2.24 Résultat financier net

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Le coût financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

6.2.25 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

6.2.26 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux Instruments dilutifs.

6.2.27 Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les autres dettes financières nettes.

6.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe ESR comprend 5 sociétés au 31 décembre 2010. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont les suivantes :

Nom	Pays	Numéro de Siren	Pourcentage d'intérêts 31/12/2009	Pourcentage d'intérêts 31/12/2010	Pourcentage de droit de vote 31/12/2009	Pourcentage de droit de vote 31/12/2010	Méthode de consolidation 31/12/2009	Méthode de consolidation 31/12/2010
ESR	France	342 504 412	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Intégration globale	Intégration globale
Infodesign France	France	414 009 357	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
ESR Switzerland	Suisse	N/A	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
Senélique	France	349 219 706	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
ESR Consulting	France	418 409 286	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale

6.4 Faits marquants de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à mentionner en dehors des difficultés de trésorerie du Groupe et des demandes d'étalement de dettes fiscales et sociales (cf. chapitre 6.2.3 continuité d'exploitation).

6.5 Immobilisations incorporelles – Goodwill

Au 31 décembre 2010, le tableau de variation des immobilisations incorporelles – goodwill se présente de la façon suivante :

	31/12/2009	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Reclassement	31/12/2010
Valeurs brutes					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	704	34	-	(27)	711
Concessions, brevets, licences	16	(0)	-	27	43
Total	11 734	34	-	-	11 768
Amortissement/Dépréciations					
Goodwill	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	(702)	(8)	-	-	(710)
Concessions, brevets, licences	(16)	(0)	-	-	(16)
Total	-718	-8	-	-	-726
Valeurs nettes comptables					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	2	26	-	(27)	1
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	-	(0)	-	27	27
Total	11 016	26	-	-	11 042

Au 31 décembre 2009, le tableau de variation des immobilisations incorporelles – goodwill se présentait de la façon suivante :

	31/12/2008	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Reclassement	31/12/2009
Valeurs brutes					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	704	-	-	-	704
Concessions, brevets, licences	16	-	-	-	16
Total	11 734	-	-	-	11 734
Amortissement/Dépréciations					
Goodwill	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	(666)	-	-	(37)	(702)
Concessions, brevets, licences	(18)	(37)	-	37	(16)
Total	-662	-37	-	-	-718
Valeurs nettes comptables					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	38	-	-	(37)	2
Concessions, brevets, licences	-	(37)	-	37	-
Total	11 052	-37	-	-	11 016

6.6 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2010, le tableau de variation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31/12/2009	Augment.	Diminut.	Reclass- ment	31/12/2010
Valeurs brutes					
Installations générales, agencements, Matériel de bureau, mobilier et informatique	611 929	6 19	- (38)	- -	617 910
Total	1 540	24	(38)	-	1 527
Amortissements					
Installations générales, agencements, Matériel de bureau, mobilier et informatique	(284) (756)	(59) (54)	- 15	- -	(344) (795)
Total	(1 041)	(113)	15	-	(1 138)
Valeurs nettes					
Installations techniques, mat. & out. Matériel de bureau, mobilier et informatique	327 172	(54) (35)	- (22)	- -	273 115
Total	500	(89)	(22)	-	389

Au 31 décembre 2009, le tableau de variation des immobilisations corporelles se présentait de la façon suivante :

	31/12/2008	Augment.	Diminut.	Reclass- ment	31/12/2009
Valeurs brutes					
Installations générales, agencements, Installations techniques et machines Matériel de bureau, mobilier et informatique	611 - 928	- - 68	- - (67)	- - -	611 - 929
Total	1 540	68	(67)	-	1 540
Amortissements					
Installations générales, agencements, Instal. mat. & out. en crédit-bail Matériel de bureau, mobilier et informatique	(222) - (769)	(4) - (112)	- - 67	(58) - 58	(284) - (756)
Total	(991)	(117)	67	-	(1 041)
Valeurs nettes					
Installations techniques, mat. & out. Instal. mat. & out. en crédit-bail Matériel de bureau, mobilier et informatique	389 - 159	(4) - (44)	- - -	(58) - 58	327 - 172
Total	548	(49)	-	-	500

6.7 Tests de perte de valeur

Le groupe pratique annuellement des tests de valeur.

La société opère sur un seul secteur d'activité et les risques sont homogènes sur l'ensemble des produits et services qu'elle offre. Aussi le groupe ESR correspond à une seule unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est basée sur des budgets financiers couvrant une période de cinq années (2011, 2012, 2013, 2014 et 2015). Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à perpétuité (voir ci-dessous). Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital de la société.

Les principales hypothèses retenues pour le budget de l'année 2011 sont :

- Activité : un chiffre d'affaires de 70 763 K€
- Taux inter contrat : environ 5.5 % sur l'année 2011
- Niveau d'EBIT : environ 2,7 %

L'utilisation de ces flux futurs aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Le taux de croissance à l'infini est de 1,75%.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital observable sur le secteur. Ce taux s'élève à 10,19 % et n'a que très peu évolué par rapport à l'exercice 2009 (10,36 % au 31 décembre 2009). Il est basé sur un taux sans risque de 3,40 % et une prime de risque de 9 %.

Les actifs testés correspondent aux capitaux employés du groupe ESR et se décomposent ainsi :

- Actifs courants et non courants, à l'exception de la trésorerie.
- Des passifs courants à l'exception des emprunts portant intérêts et de la part à plus d'un an du passif social et fiscal d'ESR S.A. étalé dans le cadre du premier CODECHEF.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable des actifs testés, aucune provision pour dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2010.

A noter que la variation de 1 point du taux d'actualisation serait sans incidence sur la valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La baisse de 1 point du taux de croissance perpétuel ou une baisse de 1 point du taux de marge (EBITDA / CA) serait également sans incidence sur cette valeur.

6.8 Autres actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres non consolidés	25	(26)	(0)	-
Autres immobilisations financières	134	-	134	169
SCAV nanties	279	-	279	479
TOTAL	437	(25)	412	648

Au 31 décembre 2010, le groupe ne détient plus que 2 216 titres de la société Phenix Energy soit une détention de 0,369 % et la totalité de ces actifs ont été dépréciés dans les comptes. Ces titres sont classés dans la catégorie des instruments financiers « disponible à la vente ». La variation de la perte de valeur est comptabilisée en capitaux propres.

6.9 Clients et autres débiteurs

<i>Valeurs brutes en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	14 881	15 541
Créances sociales	152	166
Créances fiscales (hors impôts courant)	1 679	3 629
Autres créances	211	203
Charges constatées d'avance	409	466
Total	17 332	20 005

Les créances ne portent pas intérêt et sont en général payable de 30 à 90 jours. Elles n'ont pas à être actualisées.

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs non courants		
Disponibilités	296	404
Concours bancaires courants	(11)	(13)
Dettes factor	(9 992)	(16 711)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(9 707)	(16 320)
Disponibilités	1 650	296
Concours bancaires courants	(7)	(11)
Dettes factor	(9 186)	(9 992)
Trésorerie liée aux activités abandonnées		
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	(7 523)	(9 707)

6.11 Capitaux émis et réserves

Capital social et prime d'émission

Au 31/12/2010, le capital est composé de 4 874 542 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant 243 727,10 euros.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Capital	244	244
TOTAL	244	244

Actions propres

	31/12/2009	Variations	31/12/2010
Nombre de titres	79 739	18 772	98 511
Valeur (en euros)	135 655	-12 003	123 652
TOTAL	135 655	(12 003)	123 652

Ecart de conversion

La variation des écarts de conversion correspond principalement à la baisse du cours du Franc Suisse contre l'Euro.

Plan d'attribution d'actions et de souscription d'actions

Les charges liées aux paiements fondés sur des actions se présentent ainsi :

Date d'assemblée générale	Plan 29/06/2004	Plan 04/01/2006	Plan 06/01/2006
Prix d'exercice (en euros)	9,47	8,31	8,48
Date d'attribution	22/07/2005	04/01/2006	06/01/2006
Date d'échéance	22/07/2010	04/01/2011	06/01/2011
Condition d'acquisition des droits	2 ans de présence	2 ans de présence	2 ans de présence

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice
En circulation au 1er janvier 2010	5 000	9,47	50 000	8,31	-	8,48
Options attribuées pendant la période						
Options auxquelles il est renoncé pendant la période	500		10 000		-	
Options exercées pendant la période						
Options expirées pendant la période						
En circulation au 31 décembre 2010	4 500		40 000		-	
Exercable en fin de période						
Durée de vie contractuelle résiduelle	6,7		12,1		12,2	

Les hypothèses de valorisation de la juste valeur des options attribuées lors des exercices précédents sont les suivantes :

	2009	2010
Méthode	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux d'intérêt sans risque	3%	3%
Volatilité attendue	25%	25%
Juste valeur moyenne pondérée des options (en euros pour une unité)	2,36 et 2,84	2,36 et 2,84

6.12 Résultat par action

Le résultat par action est le suivant :

Pour le calcul du résultat par action, les actions propres détenues par le groupe sont retranchées du nombre d'actions en circulation.

* Le résultat dilué par action est égal au résultat par action. En effet, compte tenu du cours moyen du titre ESR en 2009 et 2010, aucune option d'achat des plans de stock-options n'est dans la monnaie sur les 2 derniers exercices.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net attribuable à la société mère pour la période	(3 219)	(2 090)
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat dilué par action	(3 219)	(2 090)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	4 786 203	4 791 727
Résultat dilué en euros par action	(0,67)	(0,44)

6.13 Emprunts portant intérêts

Total emprunts et dettes financières	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
NON COURANT	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	274		(274)	
Découvert bancaire	11		(4)	7
Dettes liées à la participation des salariés	58		(1)	57
Intérêts courus non échus	20		(0)	19
Dettes factoring	9 992		(827)	9 166
COURANT	10 355	0	(1 105)	9 249
Total	10 355	0	(1 105)	9 249

Tous les emprunts sont libellés en euros et ont une échéance inférieure à douze mois.

Détail par nature de taux

- Dettes à long terme

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, essentiellement Euribor et Libor.

	31/12/2010	31/12/2009
Total taux fixe	-	-
Total taux variable	0	274
Total	-	274

- Instruments de couverture

Compte tenu du faible encours de dettes à long terme, le Groupe n'a pas jugé nécessaire à ce stade de mettre en place des produits dérivés de taux pour couvrir le risque de taux.

6.14 Provisions pour pensions et avantages assimilés

Introduction

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle. Le Groupe fait appel à un actuaire indépendant pour évaluer ces engagements.

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe ESR correspondent à des entités françaises.

Les provisions comptabilisées dans les comptes correspondent aux indemnités de départs à la retraite.

Le Groupe n'a externalisé aucun actif financier afin de couvrir ces engagements. Aussi la valeur de la provision pour pensions correspond à la valeur de l'engagement.

Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en capitaux propres.

Information financière

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Provisions renseignées au bilan		
Montant du passif net au début de l'exercice	1 140	1 162
Coût des services rendus au cours de l'exercice	138	140
Coût financier	62	64
Ecart actuariel comptabilisé en capitaux propres	-149	-165
Mouvement de périmètre		
Prestations versées	-18	-82
Montant du passif net en fin d'exercice	1 174	1 140
Montant reconnu au compte de résultat (opérationnel et financier)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	138	-140
Charge d'intérêt	62	-64
Montant inscrit au compte de résultat	200	-204
Montant reconnu en dotation aux amortissements et provisions à caractère opérationnel	200	-204
Montant reconnu en autres produits et charges financiers		
Montant inscrit au compte de résultat	200	-204
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,5%	5,5%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,0%	2,0%
Taux de turnover	17,16%	17,16%

L'écart actuariel constaté est dû à un effet d'expérience lié aux variations du taux de turnover.

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2009
Analyse des écarts actuariels sur les engagements		
(Gains) / Pertes générées sur l'exercice	(149)	(165)
(Gains) / Pertes sur modifications de plan		
Taux d'actualisation	-	-
Hausse des salaires	-	-
Mortalité	-	-
Rotation des effectifs	(149)	(165)
Autres	-	-
Total (Gains) / Pertes modifications hypothèses	(149)	(165)
(Gains) / Pertes ajust. expérience	(149)	(146)

6.15 Autres provisions

Les provisions pour litiges couvrent des risques de litiges salariaux identifiés à la clôture de l'exercice. Ces risques sont valorisés au regard des demandes et des affaires similaires en lien avec les conseils de la société.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclasse- ment	31/12/2010
Provision pour litiges						-
Provision pour autres risques						-
Total non courant						-
Provisions pour litiges	(1 171)	(1 614)	545	265	148	(1 995)
Provision pour autres risques	(170)			214	(146)	-
Total courant	(1 342)	(1 614)	545	499	-	(1 995)
TOTAL	(1 342)	(1 614)	545	499	-	(1 995)

6.16 Autres dettes et comptes de régularisation (courants et non courants)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	17 789	16 244
Autres dettes	903	492
Produits constatés d'avance	704	220
TOTAL	19 396	16 955

Dans les dettes fiscales et sociales 882 K€ sont relatif à du passif non courant. Ce montant correspond à la part à plus d'un an du premier plan d'étalement.

6.17 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	36 344	38 646
Charges sociales (dont régimes de pension à cotisations définies)	15 341	16 099
Paiement en actions	-	-
TOTAL	51 684	54 745

6.18 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sous-traitance opérationnelle et achats sur affaires	1 946	2 980
Coût de l'informatique et autres moyens (dont loyers)	2 049	2 366
Publicité et relations publiques	117	266
Commissions et honoraires	1 338	1 185
Déplacements missions et réception	1 809	1 903
Divers	869	1 243
TOTAL	8 128	9 946

6.19 Autres produits et charges opérationnelles

Ce montant inclut les coûts relatifs à des arrières d'heures supplémentaires sur la période 2006-2009 (592 K€) ainsi que des pénalités relatives à des retards de paiements URSSAF et TVA (236 K€).

6.20 Résultat financier net

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'intérêts d'emprunts et de découverts		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	(239)	(331)
Coût de l'endettement financier net	(239)	(331)
Dépréciation des actifs disponibles à la vente		
Effets de l'actualisation		
Autres	0	(57)
Autres produits et charges financiers	0	(57)
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	(239)	(388)

6.21 Impôts sur les résultats

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour les exercices clos 2009 et 2010 est principalement composée comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Impôt exigible	2	1
Impôts différés		655
Total	2	656

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros		30/12/2010
Résultat avant impôt		(3 218)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)		33,33%
Produit d'impôt théorique		1 073
Incidence des :		
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus		130
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles		(1 136)
- Crédit impôt recherche		-
- Différences permanentes		(68)
Charge d'impôt effectivement constaté		(2)
Taux d'impôt effectif (%)		NA

Les impôts différés actifs et passifs peuvent être détaillés ainsi :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net		31/12/2010
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	Impact réserves	Impact résultat	
Organic	35	44			44		35
Provision non déductible							-9
Provision indemnités de départ en retraite	987	380			380	-49	387
Activation détail reportable	3 334	2 378			2 378		3 334
Autres							
Limitation des IDA	-3 126	-2 981			-2 981	49	-3 128
IMPÔTS DIFFÉRÉS CALCULÉS	629	621			621		629
Provision sur actions propres	(16)	(8)			(8)		(16)
IMPÔTS DIFFÉRÉS APRES COMPENSATION	613	613			613		613

Les actifs d'impôts différés sur report déficitaires et différences temporelles ont été reconnus à hauteur du montant estimé recouvrable à horizon de deux ans selon le business plan établi par la Direction. Cependant, compte tenu des difficultés de la société à consommer ses déficits reportables par le passé, la Direction a décidé pour cet exercice et par prudence de maintenir le montant tel qu'il figurait au bilan de l'exercice 2009, soit 613 K€.

6.22 Résultat des activités abandonnées

Néant.

6.23 Transactions avec les parties liées

Les rémunérations et avantages en nature du Président et des membres du comité exécutif se sont élevées à 448 K€.

6.24 Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt, de cours de change.

6.25 Engagements donnés ou reçus

6.25.1 Engagements donnés

Nantissements de titres

Date	Constituant	Titres nantis	Créanciers	Nombre de titres nantis	Somme garantie
13/12/2005	ESR	ESR Consulting	BNP	100 000	650 000 €
19/12/2005	ESR	ESR Consulting	Société Générale	100 000	650 000 €

Nantissements de fonds de commerce

Date	Constituant	Fonds nantis	Créanciers	Montant	Echéance
21/12/2005	ESR	ESR	BNP	750 000 €	19/12/2010
19/12/2005	ESR	ESR	Société Générale	650 000 €	19/12/2010

Caution bancaire

Date	Cautionné	Bénéficiaire	Caution	Montant	Echéance
21/11/2005	ESR	Seb immobilié invest	Société Générale	208 424 €	30/06/2015

Caution

Date	Cautionné	Bénéficiaire	Caution	Montant	Echéance
08/02/2004	ESR	KETER	BNP	69 000 €	08/02/2010

Au 31 décembre 2010, le groupe a soldé ses engagements bancaires vis-à-vis de la BNP et Société Générale.

Cette opération doit permettre à ESR de lever les nantissements de titres et de fond de commerce en 2011.

La caution KETER n'a plus lieu d'exister. Le groupe est en train de lever cette caution sur 2011.

Contrats de location

Fournisseurs	début	fin	montant annuel	montant restant	< 2 an	1 à 5 ans	> 5 ans
SCI METROPOLE	08/02/2010	08/02/2019	23	191	23	116	52
EDISSIMMO	21/11/2005	19/11/2014	836	3 293	836	2 457	
HSBC FRENCH OFF.	01/05/2008	29/04/2017	47	303	47	286	20
IP ENERGY	01/06/2008	30/06/2011	18	8	8		
Foncière Ariane	15/05/2008	13/05/2017	32	206	32	160	15
			955	4 001	946	2 969	86

Le groupe ESR utilise pour ses besoins d'exploitation des locaux dans différentes implantations. L'engagement total au titre de ces baux jusqu'à leur date d'échéance représente 4 001 K€,

Par ailleurs le groupe ESR loue à la société ECS l'ensemble de son parc informatique. L'engagement du groupe au titre de ce contrat sur un an représente 133 K€.

N° contrat	Loyer prévisionnel	Loyer prévisionnel 1-2 ans
	< 1 ans	ans
20082829	132 624	65 957
	132 624	65 957

6.25.2 Engagements reçus

Néant.

6.26 Passifs éventuels, litiges

Aucun litige non provisionné à la clôture 2010 ne répond à la définition des passifs éventuels au sens d'IAS 37.

Les pénalités non prises en comptes dans le premier étalement CODECHEF, ne sont pas provisionnées dans les comptes (388 K€). En principe, une fois le principal réglé, la société aura la possibilité de solliciter la remise gracieuse des pénalités et majorations de retard.

6.27 Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

Au 31/12/ 2010 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				0	0
Dépôts et investissements à long terme			X			412	412
Autres actifs non courants			X				
Clients			X			14 551	14 551
Autres créances courantes			X			2 482	2 482
Placements à court terme	X						0
Banques	X					1 650	1 650
Total actifs financiers	0	0	0	0	0	19 425	19 425
Emprunts				X		0	0
Découverts bancaires et dettes factoring				X		9 173	9 173
Autres dettes financières à court terme				X		77	77
Dettes fournisseurs				X		2 151	2 151
Autres dettes courantes				X		15 514	15 514
Total passifs financiers	0	0	0	0	0	29 915	29 915

6.28 Risques de marché

6.28.1 Risques de change

Le Groupe facture l'ensemble de ses prestations en euros ; ses coûts sont également libellés en euros. La seule filiale étrangère du Groupe est la société Info design Suisse dont les activités sont en sommeil.

Le financement de cette entité est assuré par un prêt de la société ESR pour 2.4 M€. Cette dette est libellée en euro et à ce titre les différences de change concernant ce prêt intragroupe sont portées en capitaux propres.

6.28.2 Risque de taux

Plus de 99 % de la dette du groupe est à court terme et à taux variable. Compte tenu du faible encours de dettes à moyen terme, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place des produits dérivés de taux pour couvrir le risque de taux.

Le financement du groupe est assuré essentiellement par la cession de créances à un factor. Le coût de ce financement correspond à Euribor 3 mois plus une marge.

L'encours moyen de dette vis-à-vis du factor est de 12 528 K€ ; toute variation de +/- 1% en année pleine par rapport au niveau actuel de l'Euribor se traduirait par une charge ou un produit financier supplémentaire de 125 K€.

6.29 Risque de crédit

Les créances d'exploitation concernent principalement les créances clients.

Le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque significatif compte tenu de la solvabilité de ses clients. En effet, l'essentiel de la facturation du groupe ESR est faite à destination de groupes de premier plan qui présentent un niveau de défaillance négligeable.

De plus, la politique de cession des créances commerciales auprès d'un factor oblige le groupe à respecter des procédures rigoureuses de sélection des clients.

<i>En milliers d'euros</i>		En-cours	Limite	Disponible
Factor	Groupe		18 000	
	ESR	8 912		
	InfoDesign	-255		
	Servitique	508		
		9 165	18 000	8 835
Emprunt	ESR - BNP			
	ESR - SG			
	ESR - BNP	0	0	0
Découvert		7	200	193
Total		9 172	18 200	9 028
Liquidités disponibles				

6.30 Risque de liquidité

Le principal indicateur de liquidité suivi par la direction du groupe est le montant non utilisé des limites de crédits accordées au groupe sous diverses formes et les liquidités disponibles.

Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité du Groupe au 31 décembre 2010 :

AU 31/12/10

<i>En milliers d'euros</i>		En-cours	Limite	Disponible
Factor	Groupe		18 000	
	ESR	8 912		
	InfoDesign	-255		
	Servitique	508		
		9 165	18 000	8 835
Emprunt	ESR - BNP			
	ESR - SG			
	ESR - BNP	0	0	0
Découvert		7	200	193
Total		9 172	18 200	9 028
Liquidités disponibles				

Au 31/12/2009

En milliers d'euros		En-cours	Limite	Disponible
Factor	Groupe		18 000	
	ESR	5 368		
	ESR TELECOMS	3 650		
	InfoDesign	285		
	Servitique	688		
		9 991	18 000	8 009
Emprunt	ESR - BNP	144	144	
	ESR - SG	130	130	
	ESR - BNP			
		274	274	0
Découvert		11	200	189
Total		10 276	18 474	8 198
Liquidités disponibles				

Sur le sujet, nous vous invitons à lire les chapitres suivants : 6.2.3 continuité de l'exploitation et 6.31 Evénements post-clôture

6.31 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Des difficultés de trésorerie persistante sur la fin d'année 2010 et sur les premiers mois de l'année 2011 ont conduit la société à solliciter de la part de l'administration un nouvel étalement de ses charges fiscales (TVA) et sociales (URSSAF) pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Cette nouvelle demande s'ajoute au premier étalement dont le solde était de 2,2 millions d'euros à fin mars 2011.

En date du 12 avril 2011, la société a reçu l'accord formel des organismes concernés, pour une durée de six mois, un plan de règlement du passif avec des mensualités de 300 K€ s'étalant du 20 avril au 20 septembre 2011.

La situation sera réexaminée par cette même commission en septembre 2011. La direction estime que les mensualités ne seront pas remises en cause de façon significative à l'issue de cette période (voir chapitre sur la Continuité de l'exploitation).

6.32 Autres informations

6.32.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	ADG				JUILLET				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	67	-	89%	100%	74	75	83%	100%	24	106	106%	60%
Filiales intégrées globalement	8	-	11%		8		7%		2	71	48%	40%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-Total	75	-	100%	100%	80	75	100%	100%	22	177	100%	100%
Audit												
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-Total												
Total	75	-	100%	100%	80	75	100%	100%	22	177	100%	100%

2.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note 6.2.3 de l'annexe des comptes consolidés « Méthodes comptables significatives » et sur la note 6.31 de l'annexe des comptes consolidés « Evénements postérieurs à la clôture » relative aux nouvelles échéances obtenues par votre groupe dans le cadre d'une demande d'étalement de son passif fiscal et social.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2010 (cf. note 6.2.3 de l'annexe paragraphe « Continuité de l'exploitation »). Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes annuels. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La société procède, à chaque clôture, à un test de perte de valeur du goodwill selon les modalités décrites dans les notes 6.2.12 et 6.7 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction et nous avons vérifié que l'annexe donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 28 avril 2011

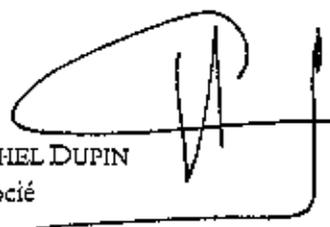
Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International

Tuillet Audit

SERGE FOURREAU
Associé



MICHEL DUPIN
Associé





3- COMPTES SOCIAUX



**3.1 COMPTES SOCIAUX
EXERCICE 2010**

SOMMAIRE

ACTIF

PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

		Exercice N		Exercice N-1	
(Ne pas reporter le montant des continués)*					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	243 727	243 727	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserves spéciales des provisions pour BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserves relatives à l'achat d'ouvrages originaux d'œuvres d'art) EJ)	DG	225 488	225 488	
	Report à nouveau	DH	-264 171	-2 170 351	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-2 582 229	1 666 181	
	Subvention d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	-2 377 185	185 045	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 687 062	1 138 386	
	Provisions pour charges	DQ	725 720	905 665	
	TOTAL (III)		DR	2 412 782	2 044 051
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 876	280 724	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI)	DV	129 558	77 195	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 869 676	4 872 856	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	15 409 618	12 030 433	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	3 242 950	7 709 862		
Compte résultat	Produits constatés d'avance (4)	EB	643 366	185 725	
	TOTAL (IV)		EC	25 300 848	25 156 598
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	25 336 444	27 385 724	
REMOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IE			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	25 165 612	25 156 598		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 876	6 443		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 18167 * D5 3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 1

Formulaire réglementaire Cerfa
59A du 02/04/2012 et ses annexes

Désignation de l'entreprise :		ESR sa				Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons Intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	FB	FC	0			
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	0			
		services*	FG	57 177 873	FH	FI	57 177 873	45 612 402	
	Chiffre d'affaires nets*		FJ	57 177 873	FK	0	FL	57 177 873	45 612 402
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subvention d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	659 568	972 783
	Autres produits (1) (11)						FQ	561 568	403 836
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	56 596 629	47 169 021
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (8bis)*						FW	10 796 405	14 669 879
	Impôts, taxes, versements assimilés*						FX	2 811 043	1 741 978
	Salaires et traitements*						FY	32 098 619	22 566 929
	Charges sociales (10)						FZ	13 223 637	9 329 166
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*		GA	120 742	153 308	
				- dotations aux provisions *		GB	300 000		
				- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	20 621		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 511 692	572 144		
	Autres charges (12)				GE	-11	189		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	60 881 348	49 253 614			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-2 082 519	-2 064 593			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	575	1 234 354		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8 803	3 741 521		
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM	1 014 084	95 402		
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		15 895		
Total des produits financiers (V)				GP	1 023 462	5 086 972			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				QQ	1 195 032	650 202		
	Intérêts et charges assimilées (6)				QR	236 734	330 696		
	Différence négative de change				QS	7 106			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				GT	27 781	30 729		
Total des charges financières (VI)				GU	1 466 633	1 011 627			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-443 171	4 075 345			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV +V - VI)				GW	-2 525 690	2 010 752			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		N° 10947 * 03		4		COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)		D.G.I. N° 2053		1	
Paraula do Ministério (artigo 534 do Código Geral das Impôts)											
Designation de l'entreprise :		ESR SA									
								Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		398		10 060				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB		22 200						
	Reprises sur provisions et transfert de charges		HC		124 080						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		146 658		10 060				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (8bis)		HE		360 677		6 469				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF		22 169						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG				126 161				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		382 866		134 630				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		HI		-236 208		-124 570					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ									
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		-199 663							
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL		59 768 948		52 286 053					
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM		62 331 173		58 399 871					
5 - BÉNÉFICE OU PÉRTE (Total des produits - total des charges)		HN		-2 562 229		1 886 182					
BÉNÉFICES	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO							
	(2)	produits de locations immobilières		HY							
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				9 533			
	(3)	- crédit-bail mobilier *		HP		2 866		1 136			
		- crédit-bail immobilier		HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (6)		II							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK							
	(8bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.J.)		HX							
	(9)	Dont transferts de charges		A1		92 625		67 328			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4							
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6				Obligatoires		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Exercice N				
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1.0 PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2010 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 336 444 euros.

Le résultat net comptable se traduit par une perte de 2 562 229 euros.

2.0 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

▪ Dépréciation des titres et fonds de commerce

La société a effectué un test de dépréciation sur ses titres de participation et de ses fonds de commerces, sur la base de flux de trésorerie actualisé. Ce test a abouti pour chacune des sociétés à une situation particulière.

Nous vous invitons à lire les chapitres suivants : § Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et § Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

▪ Situation de trésorerie

La situation de trésorerie du Groupe est tendue (voir chapitre sur la Continuité de l'exploitation)

3.0 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le règlement n° 99-03 du Comité de Règlementation Comptable, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.
- Continuité de l'exploitation

▪ Continuité de l'exploitation

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.

Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

Afin de faire face à ses échéances durant l'exercice, le Groupe a demandé et obtenu, en juillet 2010, un premier étalement de ses dettes fiscales et sociales pour un montant de 3.5 M€ auprès de la CCSF.

L'échéancier a été respecté sur 2010 et le montant restant dû s'élève à 2,6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement du paiement d'échéances fiscales et sociales complémentaires pour un montant total de 4,5 M€ à l'échelle du Groupe, portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le Groupe a reçu un accord formel des organismes concernés (CCSF, Caisse de retraite, Caisse de prévoyance) sur le nouvel échéancier de paiement demandé.

- Concernant l'échéancier accordé par la CCSF

Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 300 K€. La situation sera réexaminée par cette même commission en septembre 2011. La Direction estime que les mensualités ne seront pas remises en cause de façon significative à l'issue de cette période.

- Concernant l'échéancier accordé par la caisse de retraite et prévoyance

Cet échéancier prévoit des remboursements mensuels de 85 K€ jusqu'au 15 juillet 2011.

Sur la base d'un budget prévisionnel 2011 établi par la Société à partir d'hypothèses jugées réalistes, et dont la cohérence a été vérifiée par un cabinet extérieur, la Société devrait être en mesure de financer ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

Toutefois, en raison des aléas inhérents à toute prévision, il existe toujours une incertitude quant à la capacité de la Société à faire face à ses échéances.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu de l'incertitude mentionnée au paragraphe précédent.

Principales méthodes utilisées :

- Immobilisations incorporelles et corporelles : elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de construction lorsqu'elles sont développées en interne.
- Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Titres de participations : Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une valeur d'utilité est déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte des perspectives de résultats futurs sur la base des flux actualisés de trésorerie. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres. Lorsque la valeur d'utilité des titres devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut être également constatée si cela est nécessaire.
- Créances : elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Indemnités de départ à la retraite : à leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ces indemnités sont évaluées et comptabilisées en provisions pour risques et charges, (voir chapitre Indemnité de départ en retraite).

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN (chiffres exprimés en K€)

4.1 Bilan Actif

▪ Actif immobilisé

Immobilisations brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 749,3	33,9		8 783,2
Immobilisations corporelles	1 439,7	24,4	37,6	1 426,5
Immobilisations financières	14 702,2	20,3	251,5	14 471,0
TOTAL	24 891,1	78,6	289,1	24 680,6

Les augmentations sont liées à des acquisitions de logiciel et matériels informatiques. La diminution des immobilisations financière concerne pour 200 K€ l'annulation de la caution VALEXA.

Amortissements et dépréciations sur immobilisations

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 813,7	307,7		2 121,4
Immobilisations corporelles	940,1	113,0	15,4	1 037,7
Immobilisations financières	9 250,7	1 191,8	800,0	9 642,5
TOTAL	12 004,5	1 612,5	815,4	12 801,6

Immobilisations nettes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 935,6		273,8	6 661,8
Immobilisations corporelles	499,8		110,8	388,8
Immobilisations financières	5 451,3		623,0	4 828,3
TOTAL	12 886,5	0,0	1 007,6	11 878,9

Détail par type d'immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement	0,0			0,0
Concessions et brevets	703,9	33,9		737,8
Autres immobilisations incorporelles	0,0			0,0
Fonds de commerce	8 045,4	0,0		8 045,4
TOTAL	8 749,3	33,9	0,0	8 783,2

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, de logiciels et de développements externes et internes réalisés dans le cadre de la mise en place du système d'information de la société (intranet et sites Internet).

Le coût de production des développements internes comprend les seuls coûts salariaux (salaires bruts et charges sociales afférentes), au prorata temporis, des personnes travaillant sur les phases de conception, de programmation et d'élaboration de la documentation technique des logiciels. Aucun coût indirect, ni dépenses liées à la formation ne sont intégrés dans le coût de production.

Le coût de production des développements externes est uniquement composé des coûts d'achat directs.

La rubrique « fonds de commerce » est constituée :

- o par un fonds commercial lié au rachat de Master Sécurité pour 170,4 K€,
- o par le transfert des contrats clients d'ESR Consulting S.A.S. avant TUP de la société avec ESR SA pour 300 K€,
- o Par le mali technique relatif à la TUP de la société E SYS SAS en 2006 pour 3 431 K€.
- o Par 4 144 K€ provenant de la TUP ESR Télécoms sont qui sont constitués pour l'essentiel par un apport partiel d'actif ESR sa relatif au client France Télécom pour 3 000 K€.

Amortissements et dépréciations

Un test de dépréciation a été effectué sur les fonds de commerce sur la base de flux de trésorerie actualisé. Ce test a abouti à la dépréciation du fond de commerce « ESR consulting » pour 300 K€, ce fond n'ayant plus d'activité et ne présentant aucun lien avec la société ESR Consulting.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement				
Concessions, brevets	702,2	7,7		709,9
Autres immobilisations incorporelles	1 111,5	300,0		1 411,5
TOTAL	1 813,7	307,7	0,0	2 121,4

Modalités d'amortissement :

Logiciels : linéaire 3 à 5 ans

Les logiciels sont amortis à compter de la date de leur mise en service effective sur la durée probable d'utilisation de ces logiciels.

▪ Immobilisations corporelles :

Valeurs brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel et outillage	55,4	5,6		61,0
Installation agencement	555,9			555,9
Matériel de transport	259,2		37,6	221,6
Mat. Bureau et Inf., Mobilier	581,7	18,7		580,4
Œuvres d'art	7,5			7,5
TOTAL	1 439,7	24,3	37,6	1 426,4

Amortissements et dépréciations

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel et outillage	54,0	1,8		55,8
Installation agencement	230,1	57,5		287,6
Matériel de transport	214,5	7,9	15,5	206,9
Mat. Bureau et Inf., Mobilier	441,5	45,8	0,0	487,3
TOTAL	940,1	113,0	15,5	1 037,6

Modalités d'amortissement

Nature des biens immobilisés	Durée d'utilité	Mode
Matériel et Outillage	5 à 10 ans	linéaire
Installation agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire
Matériel de bureau et info	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	linéaire
Œuvres d'art	Non Amorti	

▪ Immobilisations financières

En k€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations	11 618,6	0,0		11 618,6
Créances rattachées à des participations	2 440,6	4,7		2 445,3
Prêts et autres Immob. Financières	642,9	15,6	251,5	407,0
TOTAL	14 702,2	20,3	251,5	14 471,0

La diminution des autres immobilisations financière de 251,5 K€ correspond à l'annulation de la caution VALEXA pour 200 k€ ainsi qu'à une diminution de 51 K€ des dépôts et cautionnements sur métropole 19.

○ Participations

Il s'agit des titres de participation des sociétés du groupe ESR (SERVITIQUE, ESR Consulting, Infodesign et ESR Switzerland) ainsi qu'une participation minoritaire dans la société Phénix Energy.

○ Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés et immobilisations financières sont essentiellement constitués de dépôt de garantie et de SICAV nanties.

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participations	6 826,2	1 171,0	800,0	7 197,2
Créances rattachées à des participations	2 424,5	20,8		2 445,3
TOTAL	9 250,7	1 191,8	800,0	9 642,5

Une dépréciation complémentaire des immobilisations financières a été constatée en 2010 compte tenu des budgets et des perspectives attendues pour les années à venir.

Les titres de ESR Consulting (ex : LYNX TECHNOLOGIES) ont été dépréciés à hauteur de 323 K€ et les titres SERVITIQUE de 808 K€.

Concernant les titres de INFODESIGN une reprise a été effectuée pour 800 K€.

Les Titres Phénix Energy sont totalement provisionnés.

Liste des filiales et participations au 31 décembre 2010

en K€	Capital	autres capitaux propres	% capital détenu	valeur des titres détenus		Prêts consentis par la société	CA HT 2010	Résultat 2010	Dividendes
				Brute	Nette				
SAS INFODESIGN Siren 414 009 357 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	128	52	100%	1 683	300	0	2 665	390	0
ESR SWITZERLAND 15 rue de la Fontenette c/o Fiduciaire P Trilten 12 29 Carouge	400 (500KFCH)	-3 463	100%	3 505	0	2 445	0	-4	0
SERVITIQUE Siren 349 291 706 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	96	606	100%	4 429	3 621	0	7 203	-519	0
ESR CONSULTING Siren 413 409 256 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	100	-1 506	100%	1 977	0	0	1 180	-909	0

Montants concernant les entreprises liées

En K€	Servitique	Infodesign	ESR Consulting	ESR Switzerland
Créances rattachées à des participations				2 245,3
Clients	2 338,2	1 801,9	113,9	
Fournisseurs	-2 268,8	-496,5	-1 068,2	
Comptes courants	-1 875,3	-1 138,4	1 851,6	
Production vendue	1 955,0	1 506,6	88,4	
Produits financiers	0,0	0,0	8,1	
Autres achats	1 881,3	410,5	898,1	
Charges financières	16,7	5,6		

Etat des créances

En K€	Montant brut	A un an	A + un an
De l'actif immobilisé			
créances rattachées à des participations	2 445,4		2 445,4
autres immobilisations financières	128,2		128,2
De l'actif circulant			
créances clients	7 716,9	7 594,4	122,5
autres créances	4 226,6	4 226,6	
charges constatées d'avance	401,9	401,9	
TOTAL	14 919,0	12 222,9	2 696,1

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan suivants :

K€	Montant
Clients et comptes rattachés (1)	4 451,7
Avoirs à recevoir	38,7
Autres créances	104,7
Disponibilités	
TOTAL	4 595,2

(1) dont 197,7 K€ de Hors Groupe.

▪ **Valeurs mobilières de placement**

Le poste valeurs mobilières de placement est uniquement composé d'actions propres.

• Inventaire des valeurs mobilières de placement détenues par ESR à la clôture de l'exercice :

	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Nombre de titres	79 739	18 772	98 511
Valeurs en €	135 655	-12 003	123 652

En €	Prix acquisition	Prix clôture	Valorisation clôture
Actions propres	1,70 €	0,76 €	74 868,36 €

Etat des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement:

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. Dépréciation des actions propres	24,75	24,03		48,78

▪ **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles ont été comptabilisées pour un montant de 401,9 K€.

4.2 Bilan passif

▪ Capitaux propres

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale (en €)	Capital social (en K€)
Titres en début d'exercice	4 874 542	0,05	243,72
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 874 542	0,05	243,72

Capitaux propres

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social	243,7			243,7
Primes d'émission, de fusion	0,0			0,0
Réserve légale	0,0			0,0
Autres réserves	225,5			225,5
Report à nouveau	-2 170,3	1 886,1		-284,2
Résultat de l'exercice	1 886,1	-2 562,2	1 886,1	-2 562,2
TOTAL	185,0	-676,1	1 886,1	-2 377,2

▪ Provisions pour risques et charges

En K€	A l'ouverture	Dotations	Reprises		A la clôture
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	1 138,3	1 406,1	610,0	247,5	1 686,9
Provisions pour charges	905,6	45,7		225,7	725,6
TOTAL	2 043,9	1 451,8	610,0	473,2	2 412,5

Les provisions pour risques couvrent des risques de litiges salariaux identifiés à la clôture de l'exercice. Ces risques sont valorisés au regard des demandes et des affaires similaires en lien avec les conseils de la société. Les reprises constatées au cours de l'exercice couvrent des coûts supportés au cours de l'exercice ou des affaires non avenues sur l'exercice.

- Les provisions pour risques sont composées de:

Risques prud'hommaux	1 308,6
Risques 35 heures	337,5
Risque Divers	40,8
TOTAL	1 686,9

Les provisions pour charges correspondent essentiellement à la provision pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 725,7 K€.

La reprise sur l'exercice concerne la provision pour comblement de passif de la société INFODESIGN Communications pour un montant de 214,1 K€.

▪ Passif éventuel

Les pénalités non prises en comptes dans le premier étalement CODECHEF, ne sont pas provisionnées dans les comptes (388,1 K€). En principe, une fois le principal réglé, la société aura la possibilité de solliciter la remise gracieuse des pénalités et majorations de retard.

▪ État des dettes

En K€	Montant total	A - 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
emprunts/établissement de crédit	5,7	5,7		
dettes financières diverses	129,6	129,6		
fournisseurs et comptes rattachés	5 889,7	5 889,7		
personnel et comptes rattachés	2 530,3	2 530,3		
dettes fiscales et sociales	7 339,1	6 457,1	882,0	
autres dettes	8 783,0	8 783,0		
produits constatés d'avance	643,4	643,4		
TOTAL	25 300,8	24 418,8	882,0	0,0

Les dettes auprès d'établissements de crédit sont uniquement les intérêts courus ESR à solder ses d'emprunt auprès des établissements de crédit, la BNP et la SOCIETE GENERALE en 2010.

Les autres dettes incluent principalement les comptes courants envers les sociétés du groupe ESR ainsi que la TVA collectée liée à l'option de TVA sur les encaissements.

Les produits constatés d'avance sont constitués de prestations facturées à terme à échoir.

Charges à payer par postes du bilan:

En K€	Montant
emprunts/établissement de crédit	25,2
dettes financières diverses	0,0
fournisseurs (1)	4 546,6
personnel et comptes rattachés	2 360,0
dettes fiscales et sociales	2 368,0
autres dettes	0,0
TOTAL	9 299,8

(1) dont 713,3 K€ de Hors Groupe.

▪ Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En K€	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
<u>Prov. Non déductibles l'année de dotation :</u>		
Contribution sociale de solidarité en 2010	89,8	29,9
Participation des salariés		
Prov. Indemnité départ à la retraite	45,7	15,2
Total des déficits exploitation reportables	0,0	0,0
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	135,5	45,2

5.0 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

▪ **Comparabilité des comptes**

Faisant suite à la Transmission Universelle de Patrimoine de sa filiale ESR Télécom à effet au 31 décembre 2009, ESR bénéficie en 2010 des flux d'activité (Chiffres d'affaires, charges de personnels...) relatif à l'activité d'ESR Télécom.

▪ **Informations relatives au chiffre d'affaires**

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques :

En K€	2010	%	2009	%
Paris Ile de France	28 719,0	50,2	15 987,4	34,6
Régions	25 468,0	44,5	19 485,0	42,2
Refacturations internes	2 988,0	5,2	10 743,8	23,2
TOTAL	57 175,0	100,0	46 216,2	100,0

▪ **Informations relatives au résultat financier**

En K€	Produits financiers	Charges financières
Dividendes reçus	0,0	
Divers produits ou charges financières	0,6	7,1
Produits/cessions de valeurs mobilières	0,0	
Charges/cessions de valeurs mobilières		27,7
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	8,8	236,7
Amortissements et dépréciations des titres	1 014,0	1 195,0
TOTAL	1 023,4	1 466,5
Résultat Financier		443,1

▪ **Informations relatives au compte de résultat exceptionnel**

Produits exceptionnels :	146,60 K€
Charges exceptionnelles :	382,80 K€
Résultat exceptionnel :	- 236,20 K€

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2010 est essentiellement constitué par :

Pénalités et amendes Urssaf - TVA	236,4
TOTAL	236,4

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

En K€	Solde au 31.12.2010	Impôt d0	Résultat net
Résultat courant	- 2 525,70	0,00	- 2 525,70
Résultat exceptionnel	- 236,20	0,00	- 236,20
Impôt (CIR)	0,00	199,60	199,60
TOTAL	- 2 761,90	199,60	- 2 562,30

▪ Résultat par action

	2010	2009	2008
Résultat en K€	- 2 562	1 886	- 3 181
Nombre actions	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Résultat par action en €	- 0.53	0.39	- 0.65

Compte tenu du cours moyen du titre ESR en 2009 et 2010, aucune option d'achat des plans de stock-option n'est dans la monnaie sur les deux derniers exercices. Il n'y a pas lieu de calculer un résultat dilué par action.

6.0 AUTRES INFORMATIONS

▪ Effectif moyen 2010

	ESR SA
Effectif moyen	834
Dont hommes	732
Dont femmes	102

▪ Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le volume d'heures acquises au titre du DIF s'élève à 52 827,44 heures contre 43 886,7 heures au 31.12.2009.

Le nombre d'heures utilisées en 2010 est de 4 020 heures.

▪ Rémunération des dirigeants :

Le montant des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité de Direction, intégrant les avantages en nature directs et indirects, s'élève pour l'année 2010 à 1 792 934,11 contre 1 266 383,19 € pour l'année 2009.

Le comité de direction est constitué de 13 personnes dont le Président et le Directeur Général.

▪ Indemnité de départ en retraite :

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle. ESR S.A. fait appel à un actuaire indépendant pour évaluer ces engagements.

Les provisions comptabilisées dans les comptes correspondent aux indemnités des départs à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'année 2010 sont :

Taux d'actualisation	4,50 %
Taux d'inflation	2,00 %
Taux d'augmentation salariale	2,00 %
Taux de turn-over médian	19,37 % pour les cadres et 12,48 % pour les non cadres
Table de mortalité	TH-TF 04/06
Taux de charges sociales	45,50 %

- **Engagements hors bilan:**

Créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage non encaissées à la clôture : 9 929 K€ TTC.

- **Autres engagements : les nantissements et les cautions bancaires**

NANTISSEMENT DE TITRES

Date	Constituant	Titres Nantis	Créanciers	titres nantis	Sommes garanties
13/12/2005	ESR	Lynx Technologie	BNP	100 000	650 000 €
19/12/2005	ESR	Lynx Technologie	Société Générale	100 000	650 000 €

NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE

Date	Emprunteur	Fonds Nantis	Créanciers	Montant	Échéance
13/12/2005	ESR	ESR	BNP	780 000 €	13/12/2010
19/12/2005	ESR	ESR	Société Générale	650 000 €	19/12/2010

CAUTION BANCAIRE

Date/effet	Cautionné	Bénéficiaire	Caution	Montant	Échéance
21/11/2005	ESR	Seb immobilier invest	Société Générale	208 424,00 €	30/06/2015
08/02/2004	ESR	Keter	BNP	69 000,00 €	08/02/2010

- **Les transferts de charges :**

Ce poste dans les produits d'exploitation (autres produits) représente 92 625,42 €. Ce montant concerne des remboursements de salaires selon le détail ci-dessous :

112 687,54 €, remboursés par les organismes de formation (Fongécif ou Fafiec),
 5 400,08 € annulation de chèques
 <25 462,20 €> de provision formation

- **Informations relatives à l'intégration fiscale**

La société est tête de groupe d'intégration fiscale constituée avec les sociétés SERVITIQUE, ESR Consulting.

La convention d'intégration fiscale est une convention dite de « neutralité » qui prévoit que les sociétés membres calculent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

CALCUL DE L'IMPOT GROUPE E.S.R AU 31.12.2010

LIBELLES	E S R	Servitique	ESR Consulting	TOTAL GROUPE
RESULTAT FISCAL	- 1 845 672	- 516 279	- 898 149	- 3 260 099
IMPOT 33,33 %	0	0	0	0,00
TOTAL IMPÔT	0,00	0,00	0,00	0,00

DEFICITS A REPORTER	11 104 274 €
---------------------	--------------

7.0 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Des difficultés de trésorerie persistante sur la fin d'année 2010 et sur les premiers mois de l'année 2011 ont conduit la société à solliciter de la part de l'administration un nouvel étalement de ses charges fiscales (TVA) et sociales (URSSAF) pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Cette nouvelle demande s'ajoute au premier étalement dont le solde était de 2,2 millions d'euros à fin mars 2011.

En date du 12 avril 2011, la société a reçu l'accord formel des organismes concernés, pour une durée de six mois, un plan de règlement du passif avec des mensualités de 300 K€ s'étalant du 20 avril au 20 septembre 2011.

La situation sera réexaminée par cette même commission en septembre 2011. La direction estime que les mensualités ne seront pas remises en cause de façon significative à l'issue de cette période (voir chapitre sur la Continuité de l'exploitation).

8.0 INFORMATION SUR LES RISQUES

Les risques auxquels est soumise la société (change, taux actions) sont appréhendés dans l'annexe consolidée.

3.2 RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

en K€	Capital	autres capitaux propres	% capital détenu	valeur des titres détenus		Prêts consentis par la société	CA HT 2010	Résultat 2010	Dividendes
				Brute	Nette				
SAS INFODESIGN Siret 414 009 357 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	126	52	100%	1 883	800	0	2 655	390	0
ESR SWITZERLAND 109, chemin du Pont du centenaire CH-1226 Plan-les-ouates GENEVE	400 (500KFCH)	-3 463	100%	3 505	0	2 445	0	-4	0
SERVITIQUE Siret 349 291 708 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	96	606	100%	4 429	3 621	0	7 203	-519	0
ESR CONSULTING EX :LYNX TECHNOLOGIES Siret 418 409 256 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	100	-1 506	100%	1 977	0	0	1 180	-909	0

3.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

EN K€	2005	2006	2007	2008	2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 656	3 718	3 718	3 718	243
Nombre des actions ordinaires existantes	4 796 315	4 796 315	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription	467 670	134 000	83 500	0	45 000
II. Opération et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 798	34 750	42 765	42 744	45 812
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-794	-7 538	-606	-889	2 481
Impôts sur les bénéfices	-638	-738	-1 151	-738	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80	-7 182	228	-3 181	1 886
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,16	-1,54	-0,12	-0,18	0,5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,02	-1,47	0,043	-0,65	0,38
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	456	513	534	570	530
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 498	21 920	20 128	21 680	22 567
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	7 899	8 962	8 711	9 409	9 288

3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société ESR S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note 3 de l'annexe des comptes annuels « Principes et méthodes comptables » exposant l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2010 (cf. note 3 de l'annexe paragraphe « Continuité de l'exploitation »). Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes annuels qui préexistait à la clôture précédente. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La société procède, à chaque clôture, à un test de valorisation des titres de participations selon les modalités décrites dans les notes 3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

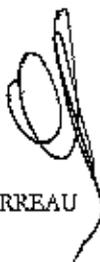
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

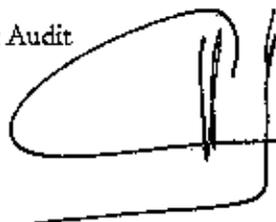
Paris, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International



SERGE FOURREAU
Associé

Tuillet Audit



MICHEL DUPIN
Associé

3.5 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2010

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Engagement non autorisé préalablement et non mis en conformité

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que l'engagement suivant n'a fait ni l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration ni de la mise en conformité par l'article 17 de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles les procédures d'autorisation et de mise en conformité n'ont pas été suivies.

Convention avec un mandataire social

Une convention signée le 10 juillet 2005 prévoyant le versement d'une indemnité de départ forfaitaire de 150 000 euros au Directeur Général Délégué en cas de révocation par le Conseil d'administration. Votre société s'est acquittée de cette indemnité de 150.000 euros au profit du Directeur Général Délégué révoqué. Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration.

Par ailleurs, cet engagement n'a pas été mis en conformité, comme prévu par l'article 17 de la loi 2007-1223 du 21 août 2007, avant le 23 février 2009. Il aurait dû faire l'objet d'une procédure de régularisation au titre de l'article L.225-242 du Code de Commerce. Cet engagement n'a pas été régularisé à la date de notre rapport.

En date du 22 octobre 2010, votre Conseil d'administration de votre société a révoqué le Directeur Général Délégué, Monsieur Florent Barboteau.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de redevance groupe avec les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S., et ESR Consulting, S.A.S.

- Nature et objet :

Une convention de refacturation de prestation de services a été conclue entre votre société et les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S., et ESR Consulting, S.A.S.

Ces services intègrent notamment l'utilisation du système informatique, l'établissement des bulletins de salaires, la gestion sociale, le contrôle de gestion, la direction générale et certaines charges de frais généraux.

En contrepartie, les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S., et ESR Consulting, S.A.S. versent à votre société une redevance correspondant à 5,14% de leur chiffre d'affaires externe H.T.

• Modalités :

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010, votre société a facturé les montants suivants au titre de l'application de cette convention :

- 268 537,10 euros facturés à Servitique Network Services S.A.S. ;
- 14 770,08 euros facturés à ESR Consulting, S.A.S ;
- 115 888,90 euros facturés à Infodesign Communication S.A.S.

Paris, le 28 avril 2011

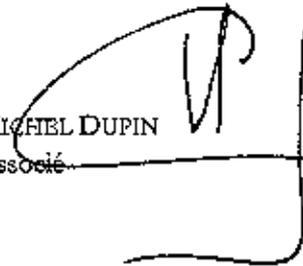
Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International

Tuillet Audit

SERGE FOURREAU
Associé



MICHEL DUPIN
Associé



**3.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

(Articles L. 225-37 et suivants du Code du Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière qui fait désormais obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet pour l'exercice 2010.

De leur côté, les Commissaires aux Comptes exposeront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.0 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1. FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces dispositions sont régies par les articles 17 à 19 des statuts de la société.

Article 17 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de vingt-quatre membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de huit conseils d'administration ou conseils de surveillance de Société anonyme ayant leur siège en France métropolitaine, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Article 18 – ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

Article 19 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des trois alinéas précédents. En cas de carence du Président, le groupe d'administrateurs ou le directeur général qui auront sollicité la convocation du Conseil d'Administration seront compétents pour procéder eux-mêmes à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signées du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont :

Président :

Jean-Guy BARBOTEAU

Nommé par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le montant des rémunérations annuelles versées au Président de la société, intégrant les avantages en nature directs et indirects, s'élève pour l'année 2010 à 147 731,40 euros (avantages en nature inclus).

Administrateurs :

Anne-Marie NANCEY, épouse BARBOTEAU

Nommée par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Yvan CHAPELAIN

Nommé par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 07 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Les autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil en dehors de la société sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes annuels 2010.

Aucune rémunération ou avantage n'a été perçu, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats.

1.3 ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2010

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises, sur les sujets suivants :

Séance du 14 avril 2010

Arrêté des comptes au 31 décembre 2009
Constatation de la reconstitution des capitaux propres

Séance du 22 septembre 2010

Arrêté des comptes au 30 juin 2010

Séance du 22 octobre 2010

Révocation du DG délégué

I. 4 POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux dispositions de la loi NRE, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général a été introduite dans les statuts de la société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2003.

Le Conseil d'Administration d'ESR a jugé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une telle dissociation, Monsieur Jean-Guy BARBOTEAU assumant les fonctions de Président Directeur Général sans aucune limitation de pouvoirs.

2.0 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1^{er} août 2003 complétant l'article L 225-37 du Code de Commerce et aux recommandations du Groupe, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation. Il est précisé que le format et les développements du présent rapport pourront faire l'objet de modifications, lors de prochains exercices.

2.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez ESR ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'Entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'Entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières, et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Selon la définition retenue par la CNCC, issue des normes internationales d'audit, ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- l'environnement général de contrôle interne, c'est-à-dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction concernant le système de contrôle interne et son importance dans l'entité ;
- les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité, complémentaires à l'environnement général de contrôle interne.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le groupe ESR a pris en compte la nécessité d'un dispositif de contrôle interne depuis 1998 ; le contrôle interne fait partie intégrante de la gouvernance du groupe ESR.

Les procédures de contrôle interne ont pour objectif de permettre à la Direction du groupe d'identifier et de maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Dès cette époque, il a été confié à la Direction Qualité et à la Direction Administrative et Financière du Groupe la responsabilité de veiller à la mise en place des règles et procédures garantissant le niveau de contrôle interne nécessaire dans les principaux processus identifiés comme tels par l'entreprise :

- Gestion des Ressources Humaines
- Politique Commerciale
- Formation
- Comptabilité
- Trésorerie
- Achats et Moyens Généraux
- Informatique
- Sécurité

Parallèlement, dans le cadre de leur mission générale, il a été demandé dès cette date aux Commissaires aux Comptes de communiquer à la Direction Générale dans un rapport spécifique, leurs recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne.

La responsabilité de la conception et de la mise en place d'un dispositif de contrôle appartient à la Direction Générale. La déclinaison, l'application et le suivi des procédures de contrôle sont de la responsabilité de la Direction Qualité et de la Direction Administrative et Financière, dans le cadre des délégations en place.

2.21 MOYENS MIS EN PLACE ACTUELLEMENT :

- Un système Qualité de référence a été élaboré et déployé en 1998 par la Direction Qualité dans toutes les unités du Groupe. Ce système de référence contient :
 - La description de la mission du Groupe et de ses valeurs
 - La description de l'organisation du groupe dans ses principes, sa stratégie et sa structure globale, et le rôle de chaque sous-ensemble, notamment les structures opérationnelles.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique : la certification ISO 9001 version 2000 pour toute l'entreprise ESR a été obtenue le 7 juillet 2006 et renouvelée le 16 novembre 2007. Cette orientation a été facilitée par l'acquisition en février 2005 des sociétés du groupe ESYS, certifié ISO (9002, puis 9001) depuis 1992 et reconnu pour avoir obtenu en 1998 le Prix Français de la Qualité et en 1999 le Prix Européen de la Qualité (EFQM).

- Site Intranet
Depuis 2001, des moyens spécifiques, sous la forme d'un site Intranet, ont été mis en place pour permettre à chaque responsable opérationnel d'accéder aisément au Système de Référence Qualité, aux suivis d'audits et aux actions menées dans le cadre de la politique de contrôle Interne.
- Audit Qualité et Audit Interne
En plus de la Direction Qualité, la Société a décidé en mai 2003 de se doter d'une structure lui permettant de s'assurer que les risques résultant de l'activité de l'entreprise, les risques d'erreurs ou de fraudes, et plus particulièrement dans le domaine comptable et financier sont connus et maîtrisés.

Le système de contrôle mis en place en 2003 et étoffé en 2005 vise à réduire au maximum l'exposition aux risques ; il ne peut toutefois garantir de façon absolue la non-survenance du risque.

L'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Administratif et Financier : il travaille en liaison avec la Direction Générale du Groupe, et en particulier avec la Direction Qualité qui organise trimestriellement un Comité Qualité.

Le Comité Exécutif, composé des dirigeants des principales fonctions de la Société, traite tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

À côté de cette instance, le Comité Qualité est composé de sept membres permanents : le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs des Opérations, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Technique, le Directeur d'ESR Consulting et le Responsable Qualité. La mission de ce Comité est de passer en revue les actions correctrices précédemment décidées et de s'assurer de leur mise en place effective. Ce Comité reçoit les responsables des domaines inclus dans le périmètre des contrôles ; il leur demande des comptes sur leurs réalisations du trimestre écoulé et fixe les priorités pour le trimestre à venir.

Les comptes-rendus de ces comités sont établis par la Direction Qualité.

En 2006, un outil de gestion et de facturation a été mis en place. Cet outil (GIP-SSI) est un progiciel du marché, outil standard dédié aux SSI. Il doit permettre d'augmenter les contrôles et de sécuriser les informations saisies.

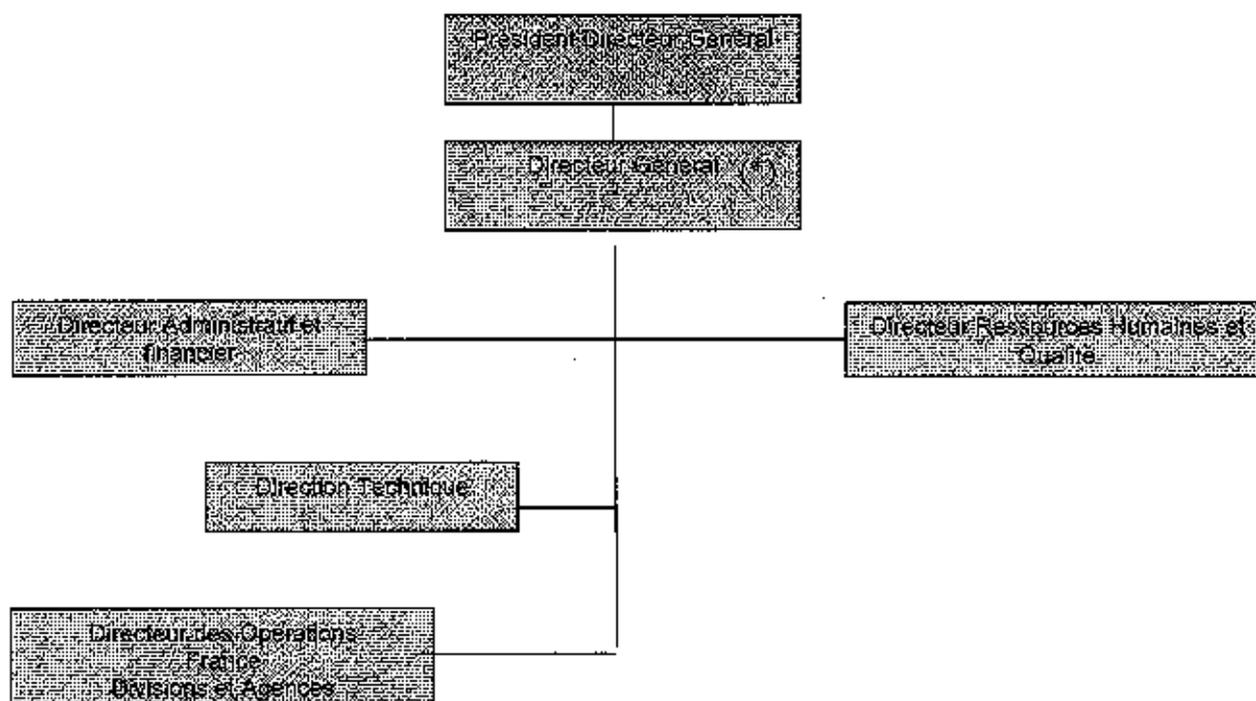
En 2006, les outils de pilotage ont été renforcés avec la mise en place de clôtures comptables mensuelles et de prévisions commerciales de chiffre d'affaires à 2 mois.

2.22 CONTRÔLE INTERNE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Organisation générale en vigueur au titre de l'exercice 2010

Le Groupe E.S.R est organisé par Business Unit (agences) qui sont des entités opérationnelles ayant compétence et autorité sur toutes les données relevant de leur périmètre d'activité.

(*) les fonctions de Direction Générale ont été intégralement reprises par Monsieur Jean-Guy Barboteau, suite à la révocation du Directeur Général, en date du 22 octobre 2010.



2.23 CONTROLE INTERNE PAR LA DIRECTION GENERALE

Le Comité Exécutif

Ce comité, composé du Président Directeur Général, du Directeur Général et des Directeurs des Opérations a pour objectif de définir la stratégie du groupe E.S.R en matière de développement commercial et de politique de recrutement et de communication.

Ce comité se réunit chaque mois afin de faire le suivi des actions engagées dans ces domaines.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction regroupe l'équipe de management « senior » de l'entreprise. Il est composé des Directeurs d'agence et de filiales, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur Technique, du directeur des Ressources Humaines et des Directeurs des Opérations. Placé sous la direction des Directeurs des Opérations, ce Comité est responsable de la mise en application de la stratégie et, en conséquence, prend les décisions majeures en termes d'organisation, de politique commerciale et de recrutement. Il se réunit en général une fois par mois.

2.24 CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL

Les entités opérationnelles ou filiales :

Chaque entité a la responsabilité d'un budget annuel, suivi dans sa réalisation mois après mois. Les arrêtés mensuels sont établis et analysés par le contrôle de gestion. Ils sont ensuite présentés par chaque Direction d'entités à la Direction Générale lors de revues mensuelles ; chaque revue mensuelle fait l'objet d'un compte-rendu et d'actions à engager.

Les critères d'évaluation de la performance d'une agence sont la rentabilité, la croissance, la satisfaction client, la motivation des collaborateurs.

Les organisations participant au contrôle interne sont :

- Les entités opérationnelles (agences ou filiales) qui sont responsables de la mise en œuvre d'un contrôle interne aux normes du Groupe dans les unités qu'elles contrôlent. Cette mise en œuvre est confiée aux Directeurs de ces unités, sous l'autorité de la Direction des Opérations et de la Direction Financière.
- La Direction Financière dispose de contrôleurs de gestion. Ces contrôleurs appliquent sur le terrain les règles de contrôle interne, en liaison avec leurs collègues administratifs dans l'entité.
- Le siège du Groupe dispose de plusieurs services centraux qui traitent pour l'ensemble des entités opérationnelles les opérations les plus complexes ou les plus sensibles. Il s'agit :
 - des opérations d'investissement
 - de la trésorerie à court terme
 - du financement à moyen et long terme
 - de la gestion sociale et fiscale
 - des communications financières ou commerciales
 - des assurances
 - des litiges et contentieux

2.25 CONTROLE INTERNE DES INFORMATIONS FINANCIERES

La Direction Administrative et Financière

Placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, cette direction englobe les fonctions administratives, comptables et juridiques. Les fonctions de facturation et le suivi administratif des consultants sont décentralisés au niveau de chaque agence. Ces informations sont consolidées en temps réel en comptabilité grâce à la mise en place d'un E.R.P. et par le développement d'un système d'information automatisé (Intranet). Les autres fonctions comptables et financières (trésorerie, comptabilité siège, consolidation), le contrôle de gestion et les services juridiques restent centralisés au siège de la société.

Elle assure également le suivi budgétaire et traite le reporting destiné à la Direction Générale. Un budget annuel est établi pour chaque agence et le suivi du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle est réalisé mensuellement. Chacun de ces budgets est ajusté lors de chaque arrêté comptable trimestriel, si un écart significatif le justifie.

Tous les mois le compte de résultat et les rapports des entités opérationnelles sont examinés lors d'une réunion mensuelle par la Direction Financière.

Celle-ci présente à la Direction Générale une analyse mensuelle regroupée qui met l'accent sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie.

La fonction communication financière sous la supervision du Directeur Général est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations concernant le Groupe. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

2.26 CONTRÔLES EXTERNES

Chaque année, à deux reprises lors de l'arrêté semestriel et de l'arrêté annuel, les comptes sociaux de chaque entité juridique et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes formulent des recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne de la société.

Ces recommandations font l'objet d'un rapport à la Direction du Groupe pour mise en application des recommandations formulées.

2.3. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques identifiés au sein du Groupe sont les suivants :

Risques sociaux

Le groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges comptabilisées à la clôture de l'exercice. Il n'existe aucun autre litige connu de la Direction, né avant la date de clôture, et comportant des risques significatifs susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires.

Risques de change et risques pays

La société n'est pas exposée à ce type de risque, les prestations export réalisées par les salariés d'ESR étant toutes facturées en € auprès de clients français.

Risques clients

La société ESR ne travaillant quasi exclusivement qu'avec des clients grands comptes, les risques d'impayés sont très faibles. Les créances pour lesquelles il existe des risques de non-recouvrement sont provisionnées dans les comptes de la société.

De même, ESR s'est toujours attaché à veiller à une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires par clients et par secteurs d'activité, ce qui limite l'exposition au risque de défaillance d'un client particulier ou d'arrêt d'un secteur d'activité de l'économie.

Sur 2010, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 15% du chiffre d'affaires global et celui réalisé avec les 10 premiers s'établit à 35,4 M€, soit 62 % du total du chiffre d'affaires. Attentif à maintenir une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires, ESR a engagé depuis plusieurs mois une stratégie de développement commercial axée vers de nouveaux métiers et de nouveaux clients.

Risques liés à l'environnement et actions d'ESR en matière de développement durable

Du fait de la nature même de son activité, la prestation de service, ESR est très peu exposée à la législation et aux risques en matière environnementale. Cependant, la société s'est toujours attachée à respecter et à faire respecter les législations et réglementations applicables au niveau national, européen et international (notamment lois, directives, conventions ou traités) en matière de respect de l'environnement et du respect des droits des personnes.

Selon la définition figurant dans le rapport de la Commission Brundtland intitulé "Notre avenir à tous", le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Centrée au départ sur la protection de l'environnement, l'acception du concept s'est élargie à la qualité des relations entre tous les acteurs de la société. Ainsi l'équité, la cohésion sociale et des pratiques économiques saines sont devenues des composantes essentielles du développement durable.

Les trois règles d'ESR dans son engagement en faveur du développement durable sont les suivantes :

- être responsable vis-à-vis de la société civile
- être pour ses clients un partenaire efficace et fiable
- être pour ses salariés un employeur qui valorise les compétences

En particulier, la satisfaction du client est constamment au centre des préoccupations de l'entreprise, avec le souci de répondre de façon très précise aux besoins exprimés. La déontologie est chez ESR un principe fondamental.

Au cours de l'année 2010, ESR a poursuivi ses efforts d'engagement en faveur de l'environnement dans le cadre de contrats de collaboration signés avec ses clients. Grâce aux efforts conjugués des salariés et de la direction, l'activité du comité d'entreprise a connu un nouvel essor. Un effort de formation ciblé sur les nouvelles technologies a permis de remettre à niveau les compétences d'un certain nombre d'employés dont les acquis risquaient de se trouver, à court terme, en décalage avec les demandes du marché.

Pour 2011, l'action d'ESR comprendra la poursuite de la sensibilisation du personnel aux questions d'environnement.

Assurances et couverture des risques

La société ESR et ses filiales bénéficient d'une garantie couvrant sa responsabilité civile chef d'entreprise et professionnelle. Le montant maximum garanti à ce titre est de 30 000 000 € par année d'assurance.

La société bénéficie également d'une garantie couvrant les dommages à l'ensemble des installations informatiques à hauteur d'une valeur de remplacement à neuf hors taxe de 1 000 000 €.

La société n'a pas souscrit d'assurance pour pertes d'exploitation.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Jean-Guy BARBOTEAU
Président du Conseil d'Administration

3.7 Rapport des Commissaires aux Comptes

**établi en application de l'article L.225-235 de Code de commerce, sur le rapport
du Président du Conseil d'administration
Exercice clos le 31 décembre 2010**

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESR S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Au-delà du point mentionné ci-dessus, Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

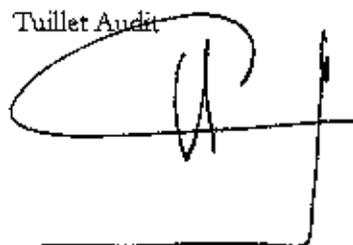
En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du Conseil d'administration, ne fait pas état que votre Société n'a pas adhéré à un code de bonne gouvernance au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International


SERGE FOURREAU
Associé

Tuillet Audit



MICHEL DUPIN
Associé

3.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en K€)

Honoraires CAC												
	ADG				TUILLET				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	87	-	88%	100%	74	75	93%	100%	24	106	106%	60%
Filiales intégrées globalement	8	-	11%	-	8	-	7%	-	2	71	-9%	40%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-Total	75	-	100%	100%	80	75	100%	100%	22	177	100%	100%
Audit												
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-Total												
Total	75	-	100%	100%	80	75	100%	100%	22	177	100%	100%

3.9 Document d'information annuel 2010

(établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF)

Liste des informations publiées ou rendues publiques du 1er janvier 2010 au 29 avril 2011 en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF

COMMUNIQUES

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
27/01/2010	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009
19/03/2010	Actualisation du calendrier de communication financière pour 2010
14/04/2010	Résultats annuels 2009
04/05/2010	Mise à disposition du rapport financier annuel 2009
11/05/2010	Information trimestrielle 1er trimestre 2010
20/05/2010	Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010
22/06/2010	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 mai 2010
29/07/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010
05/08/2010	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2010
21/08/2010	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 août 2010
22/09/2010	Résultats du 1er semestre 2010
15/11/2010	Information trimestrielle 1er trimestre 2010
14/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010
03/02/2011	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 décembre 2010
10/02/2011	Chiffre d'affaires annuel 2010
28/04/2011	Résultats annuels 2010

RAPPORTS FINANCIERS

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
04/05/2010	Rapport annuel 2009
22/09/2010	Rapport financier semestriel 2010

PRESENTATION AUX JOURNALISTES ET ANALYSTES

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
15/04/2010	Présentation des résultats 2009
29/04/2011	Présentation des résultats 2010

INFORMATIONS PUBLIEES AU BALO

Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site www.journal.officiel.gouv.fr

Date de publication	Nature des informations
21/05/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 24 juin 2010
08/09/2010	Avis de mise à disposition des comptes annuels 2009

INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Date de publication	Nature des informations
24/01/2011	Dépôts des comptes annuels 2009
17/01/2011	Nomination d'un CAC
17/01/2011	Révocation d'un mandataire social



3.11 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et des principales auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Meudon,
Le 28 avril 2011

Jean-Guy BARBOTEAU
Président Directeur Général

ESR

3.10 PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et faisant ressortir une perte de 2 562 229,08 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion et quitus aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe préparé par le conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profit et perte consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010, et faisant ressortir une perte part du groupe de 3 219 milliers d'euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion du groupe et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et s'élevant à 2 562 229,08 Euros au poste « Report à nouveau ».

En cas d'adoption de cette proposition, le poste « Report à Nouveau » serait porté de - 284 170,53 Euros à - 2 846 399,61 Euros.

Quatrième résolution

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater dudit code, approuve les dépenses visées à l'article 39.4 dudit code et rapportées au sein du rapport de gestion de la Société.

Cinquième résolution

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et, statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

Conventions visées à l'article L 225-42 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et, statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale constate l'expiration du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société TUILLET Audit au terme de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat du cabinet TUILLET.

L'Assemblée Générale, décide de renommer pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se réunira en 2017 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Huitième résolution

Nomination du mandat de commissaires aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale constate l'expiration du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur GAUTIER Philippe au terme de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur GAUTIER Philippe

L'Assemblée Générale, décide de nommer Mademoiselle Valérie DAGANNAUD pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se réunira en 2017 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Neuvième résolution

Poursuite du contrat de liquidité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise la poursuite et la mise à jour du contrat de liquidité conclu avec la société INVEST SECURITIES.

Dixième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.